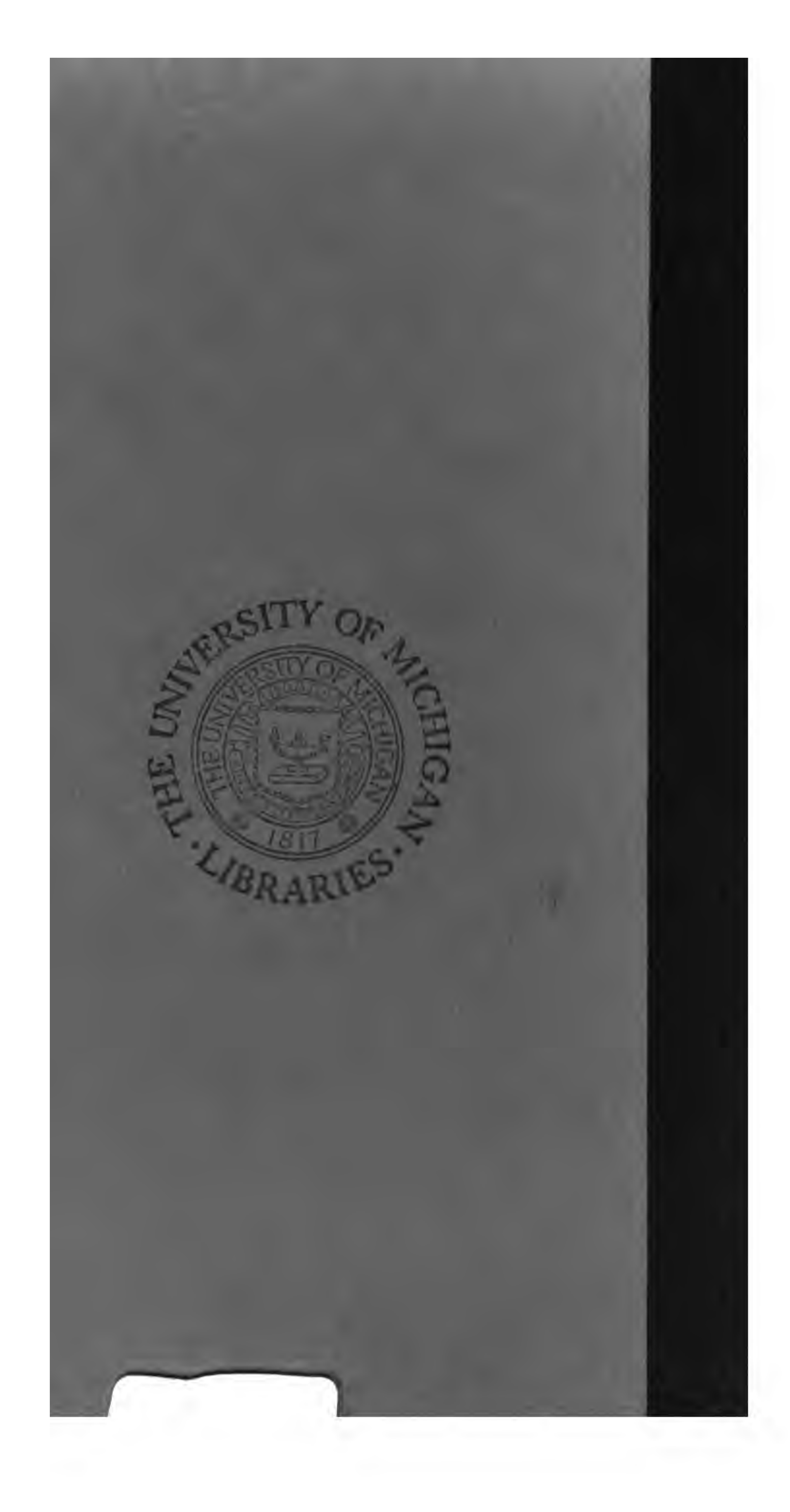

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817

LE

BANQUET

DU

CHATEAU-ROUGE

(9 juillet 1847)

PAR

H. MONIN

PARIS

LE

BANQUET

DU

CHATEAU-ROUGE

(9 juillet 1847)

PAR

H. MONIN



PARIS



LE BANQUET
DU CHATEAU-ROUGE

Extrait du 28e fascicule de la Revue " **LE VIEUX MONTMARTR**

4e trimestre 1896

LE

BANQUET

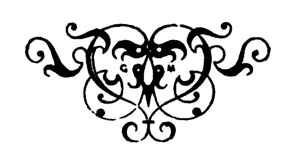
DU

CHATEAU-ROUGE

(9 juillet 1847)

PAR

H. MONIN



PARIS

—

1897

Le Banquet du Château-Rouge

(9 juillet 1847)

I. — Causes et préambules de la campagne des banquets

La campagne des banquets, prélude de la révolution de février, fut inaugurée au Château-Rouge, le 9 juillet 1847.

Pour en exposer les causes historiques, il serait nécessaire de passer en revue tout le règne de Louis-Philippe, en insistant sur le ministère du 29 octobre 1840, par lequel il s'est terminé. Qu'il me suffise de rappeler l'essentiel : l'insuffisante et illusoire revision de la Charte de 1814 ; l'effacement de la démocratie française devant un *pays légal* restreint à 240,000 électeurs (1) ; le cens d'électorat fixé à 200 francs ; le cens d'éligibilité à 500 francs ; les Pairs nommés à vie par le roi (2) ; la Chambre élective peu à peu domestiquée par l'abus du droit de dissolution, par la candidature officielle appuyée de toutes les ressources de la centralisation, par l'envahissement des fonctionnaires députés : en un mot, l'absorption progressive du droit électoral par les manœuvres administratives et du pouvoir parlementaire par le pouvoir royal, qui couvrait les ministres bien plutôt qu'il n'en était couvert : tel était le bilan du système conservateur, tel était l'apparent triomphe d'une oligarchie bourgeoise qui méconnaissait d'ailleurs de parti pris l'urgence des questions ouvrières, ne regardait la politique coloniale que comme une diversion, et n'avait à l'égard de l'Europe qu'une volonté : la paix à tout prix.

Les élections de 1846 (3), les dernières du règne, avaient été supérieurement conduites par le comte Duchatel, ministre de l'Intérieur

(1) Exactement (en 1846) 239,315 électeurs.
(2) Plus de cent furent nommés sous le seul ministère du 29 octobre 1840.
(3) 1er août. (A ce propos, notons que le *Dictionnaire des parlementaires*, dans ses notices, imprime à chaque instant : 1er avril.)

du cabinet Soult, non sans la participation active de son collègue des affaires étrangères Guizot, auquel appartenait le rôle, sinon encore le titre, de président du conseil : « Je puis dire, écrit Louis Vitet, que pendant trois mois le comte Duchatel ne cessa de suivre du regard, d'aider, de stimuler, de réveiller, parfois aussi de tempérer, plus de quatre cents candidats, dont il savait par cœur, grâce aux ressources de sa mémoire, toutes les situations personnelles, et que sans cesse, avec un à-propos qui les frappait d'étonnement, il éclairait sur leurs oublis, leurs négligences, leurs imprudences, en un mot sur toutes les fautes qui compromettaient leur succès (1). » Le ministre s'en rendit malade, mais aussi le triomphe du ministère fut écrasant. Sur 459 sièges, l'on ne compta que 154 opposants, dont un seul républicain déclaré, Ledru-Rollin, député du Mans. Il y avait bien un tiers-parti de conservateurs-progressistes (ou honteux comme on les appelait dans le public) ; mais c'est à peine s'il comprenait une trentaine de membres qui tenaient surtout sans doute à se faire valoir. Somme toute, le ministère pouvait compter sur 275 voix parfaitement disciplinées : dans ce nombre il y avait 160 fonctionnaires (2).

C'en était donc fait de ce jeu de bascule anglais qui pendant les premières années du règne avait permis au pouvoir d'osciller de gauche à droite ou de droite à gauche. Il n'y avait pas davantage matière à une coalition parlementaire comme en 1839. Les hésitants et les ambitieux n'avaient même pas la ressource de se rallier : car on n'avait aucun besoin d'eux, et on le leur disait en face. La minorité pouvait allonger les discussions, envenimer les scandales (elle ne s'en fit pas faute) ; mais, quant aux votes, ils étaient acquis d'avance au « système », et cela pour une période d'au moins cinq ans, pendant laquelle il ne ferait selon toute vraisemblance que s'affermir encore.

L'opposition dynastique méritait quelque peu sa disgrâce. Aux élections, elle n'avait guère dirigé ses critiques que contre la politique extérieure du roi (3). Sur les conseils de Thiers, elle avait

(1) L. Vitet, *le Comte Duchatel*, p. 195.
(2) 33 autres fonctionnaires appartenaient à l'opposition et surtout au tiers-parti.
(3) Spécialement contre l'*entente cordiale* avec l'Angleterre déjà si ébranlée malgré le vote de l'indemnité Pritchard, et, depuis, brisée à la suite des mariages espagnols et de l'avènement du ministère Palmerston. L'opposition dut alors reprocher à Guizot ses avances à Metternich.

laissé dans l'ombre la réforme électorale, de peur de déplaire aux électeurs, et la réforme parlementaire, pour ne pas augmenter l'hostilité des fonctionnaires. Un de ses principaux chefs, Duvergier de Hauranne, n'avait-il pas en 1840 criblé d'épigrammes le rapport de François Arago sur cette question véritablement vitale? L'échec lamentable de 1846 dessilla les yeux des vaincus.

Ils avaient pu tolérer la loi électorale de 1831 tant qu'elle leur avait laissé des espérances, tant qu'elle n'avait donné au parti conservateur que des avantages contestés. Mais cette loi leur parut décidément détestable lorsqu'ils se virent réduits à un aussi petit nombre: « Corrigez-la, détruisez-la, dirent-ils aux conservateurs, puisqu'elle vous a produits. » Tel fut l'objet d'un long et curieux écrit du même Duvergier de Hauranne (1), ouvrier de la douzième heure, comme il se désignait lui-même. De cet écrit sortirent deux propositions de loi, l'une qu'il déposa en personne, pour la réforme électorale; l'autre qui fut présentée par l'ancien ministre de Rémusat, pour la réforme parlementaire. La première, qui augmentait à peu près d'un tiers le nombre des électeurs, fut rejetée à 98 voix de majorité: la deuxième, qui allongeait la liste beaucoup trop courte des incompatibilités parlementaires, ne fut même pas prise en considération. Toutefois, afin sans doute de relever sa réputation de moralité, la chambre s'était donné comme quatrième vice-président, juste à une voix de majorité, un des députés antiministériels les plus hardis à signaler les faits de corruption et de concussion, Léon de Maleville, que nous retrouverons parmi les orateurs du Château-Rouge. L'opposition ne pouvait se contenter à si bon marché. C'était quelque chose sans doute que de profiter de la liberté de la tribune, de « parler par les fenêtres », selon le mot d'un de ses membres. Mais elle songea dès l'abord à se grandir dans sa propre estime, à se fortifier moralement par un contact immédiat, sinon avec le peuple, — on n'en était pas là, — du moins avec le public que pouvaient fournir les électeurs libéraux, les journalistes, les gardes nationaux gradés ou non, la moyenne et même la petite bourgeoisie.

Quinze ans auparavant, dans l'aristocratique Angleterre, à la suite de *meetings* multipliés, le gouvernement avait lui-même pris

(1) *De la Réforme électorale et parlementaire*. Paris, 1847 (janvier).

en mains le *bill* de réforme électorale qui supprimait plus de 50 bourgs pourris et qui portait le nombre des électeurs de 200,000 à 1,600,000 au moins. Comme l'opposition se plaisait à citer cet exemple, Duchatel avait réparti non sans justesse :

« Vous nous citez l'exemple de l'Angleterre, au sujet de la réforme de 1832 : mais où sont ces milliers de pétitions portées à la barre du parlement anglais sur des chariots ? Nous ne voyons rien de semblable ; vous êtes quelques hommes qui vous agitez pour cette réforme pour laquelle la nation est parfaitement indifférente, parce qu'elle est heureuse et prospère. Ne comparez donc pas, à la grande manifestation de la nation anglaise en faveur d'une réforme, l'agitation factice que vous essayez de faire dans cette enceinte ; votre projet n'est, à vrai dire, que la spéculation de quelques ambitieux qui veulent des portefeuilles. »

La réponse de Paris et de la France à cette imprudente provocation dépassa de beaucoup et les prévisions du ministère et celles mêmes de l'opposition (1). Le ministre de l'intérieur croyait d'ailleurs superflu, à ce moment, de contester, comme il le fit en février 1848, le droit de réunion publique qui sans doute n'était pas formellement inscrit dans la Charte (2), mais sans lequel il est évident que la Charte n'aurait pu être « une vérité. »

Comment, en effet, aurait-on pu réunir ces milliers de signatures ironiquement réclamées par le ministre, sans un concert préalable ?

L'exercice de ce droit se justifiait par de nombreux précédents, comptes rendus aux électeurs par les députés, dîners offerts aux députés par les électeurs, soit sous la Restauration, soit à plus forte raison depuis 1830. Avant les journées de juillet, Paris avait vu, en avril 1830, le banquet des 221 organisé aux *Vendanges de Bourgogne* en faveur de leur réélection par la société *Aide-toi, le ciel*

(1) « Il est possible qu'à cette époque nous ayons trop oublié qu'en France on ne sait pas assez distinguer la résistance légale de l'insurrection ; mais il n'est pas un pays libre où l'opposition n'ait recours à de pareils moyens, et dans les pays dont les institutions ressemblent le plus aux nôtres, nous en trouvions mille exemples. » (Duvergier de Hauranne, *Avant-propos aux Mémoires d'O. Barrot*, p. 11).

(2) Leyraud, député de la Creuse, avait inutilement proposé, comme il le rappelle dans sa profession de foi du 12 mars 1848, « de consacrer dans la loi des associations le droit de réunion, ce droit si tardivement contesté par l'amour-propre d'un gouvernement frappé de vertige ». Cet amendement avait été écarté comme inutile, comme ne se rapportant pas à l'objet de la loi (sept. 1835).

t'aidera (1). Guizot était alors un des membres, un des chef de cette société. Il n'avait jamais cessé de proclamer le droit que toute minorité parlementaire a de faire appel à l'opinion par tous les moyens pacifiques en usage dans les pays libres. Il avait même magistralement établi les principes de cette liberté nécessaire, et ses adversaires de 1847 n'auraient rien pu ajouter de plus fort à ses maximes de 1821 :

« Prétendre que l'opposition renferme dans l'enceinte des Chambres ses intentions et son langage, qu'elle n'agisse et ne parle que pour reconquérir la majorité et influer sur les délibérations, cela est injuste et impossible.

« L'opposition, à tort ou à raison, n'importe comment, est là en minorité. Elle est en minorité non dans une occasion et pour un jour, mais d'une manière plus ou moins permanente. Communément ses discours sont là sans vertu et ses efforts sans succès. Il est donc dans sa nature de prendre au dehors son point d'appui : c'est là qu'il existe, c'est de là qu'elle attend la force et peut la recevoir. Elle a droit d'en chercher là (2). »

Après les journées de juillet, sous le régime dont il était l'un des fondateurs, il demeura fidèle, pendant dix ans, à la vraie doctrine libérale et constitutionnelle. Le 31 mars 1831, il disait à la tribune:

« L'association des citoyens pour l'exercice ou la défense des droits constitutionnels, est indiquée par la Charte, et elle ne peut rien avoir d'illégitime... Ces associations peuvent être graves, dangereuses pour le gouvernement, mais c'est par sa faute. Quand elles le menacent, il est dans son tort. »

Cependant, devant la multiplicité des attaques, des complots et des attentats, les lois de septembre 1835 avaient sévèrement interdit les associations politiques proprement dites. Le 20 février 1836, Guizot n'en professe pas moins la nécessité, pour tout gouverne-

---

(1) Ce banquet est célèbre. Mais il y en a beaucoup d'absolument oubliés. Voir, par exemple, le dossier relatif à un banquet libéral de Dijon (oct. 1818), offert aux députés Hernoux, Chauvelin, Caumartin. Un zélé préfet se demande si la statue allégorique de la Bourgogne, malgré ses feuilles de vigne, ne serait pas quelque déesse Raison ou Liberté (Arch. nat., F 1c, III, *Côte d'Or*, 9).

(2) Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, Paris, 1821, p. 352. — Cf. Duvergier de Hauranne, *de la Réforme*, etc., p. 58. Il signale l'énergique dévouement, avant son dernier ministère, du député Guizot à la prérogative parlementaire.

ment, d'une opposition vigoureuse : « Loin d'exagérer, déclare-t-il, l'opposition ne dit pas même au gouvernement tout le mal qui existe et tout ce qu'on aurait pu faire pour le prévenir. » Deux mois avant son dernier ministère, le 27 août 1840, même déclaration de principes : « Je vous en conjure, Messieurs, constituez les pouvoirs fortement d'une part, et la liberté plus fortement de l'autre. Que les deux grands éléments de notre gouvernement se trouvent en présence, libres et capables de se dire l'un à l'autre la vérité, et de lutter sans crainte (1). »

L'on était alors sous le ministère Thiers, au milieu de l'effervescence soulevée dans toute la nation par l'attitude de l'Europe, et surtout de l'Angleterre, dans la question d'Orient. Les républicains militants de Paris, désireux de se compter, organisèrent le banquet de Châtillon. Le gouvernement, malgré l'avis du préfet de police Gabriel Delessert, ne fit rien pour empêcher cette manifestation. C'est là que, le 31 août 1840, Cabet exposa pour la première fois en public ses doctrines communistes. Au moment de la rentrée à Paris, barrière d'Enfer, il y eut une bagarre sans importance en partie provoquée par l'inutile déploiement de la garde municipale. Le préfet de police en prit prétexte pour insister sur l'interdiction des banquets politiques, et, dès que Guizot fut devenu ministre, il n'eut pas de peine à faire prévaloir son avis. Le banquet républicain socialiste de Montrouge (27 mars 1841) et même le banquet typographique traditionnel du Petit-Montrouge (19 septembre 1847) qui n'avait, semble-t-il, aucun caractère politique (2), furent l'un et l'autre entravés et dispersés par la police. Mais il s'agissait ou de petites gens, ou de républicains avoués, c'est-à-dire placés hors la loi depuis septembre 1835. Le banquet offert à l'avocat Bethmont, candidat malheureux de l'opposition dynastique dans le VIII[e] arrondissement, et depuis, élu à la Rochelle, n'alla lui-même pas sans difficultés (23 novembre 1846) :

« Une demande, dit le compte rendu, avait été adressée au préfet de police, qui avait accordé l'autorisation. Mais, le jour du ban-

---

(1) M. Charles Read (sous le pseudonyme *de Marnay*) cite et commente avec beaucoup de justesse ces maximes libérales du chef des conservateurs, dans la remarquable préface des *Mémoires secrets*, etc., pp. VII-VIII.

(2) Voir sur le premier : Tripier le Franc, *Gabriel Delessert*, p. 301 ; sur le second, *le National* du 12 septembre 1847, et le *Compte rendu* publié par les typographes. Bib. nat., Lb[51] 4348.

quet, une défense de se réunir fut notifiée *par la poste* à l'un des commissaires, sous le prétexte que le nombre des assistants dépassait celui qui avait été annoncé. On parlementa longtemps avec M. le préfet de police, et enfin, pour satisfaire aux exigences de l'autorité, les convives furent obligés de se placer dans deux salles différentes. Une seule infraction y a été faite : au moment du dessert, les convives se sont réunis dans la même salle pour entendre les toasts » (1). Au nombre des orateurs de ce banquet oublié, il convient de noter le député Vavin, le docteur Recurt et le libraire Pagnerre, que nous retrouverons au Château-Rouge. L'on peut à juste titre s'étonner que les organisateurs aient cru avoir à demander *l'autorisation* du préfet de police pour se réunir dans un lieu privé. Craignaient-ils un trouble populaire — ou policier — dont on n'aurait pas manqué de les rendre responsables ? Une simple *déclaration* suffisait pour les mettre à l'abri. En tout cas, ils créaient contre leur propre cause un grave précédent ; d'autant plus que le ministère venait d'interdire, deux mois auparavant, le banquet annoncé au Mans en l'honneur de Ledru-Rollin pour le 20 septembre (2). La question des banquets politiques était en fait livrée à l'arbitraire ministériel : chose d'autant plus extraordinaire que Guizot à Lisieux (2 août 1846), puis Duchâtel et Lacave-Laplagne dans leurs collèges respectifs (3) venaient de se prêter

(1) Bib. nat., Lb^{51} 4222.

(2) Les républicains du deuxième collège du Mans y avaient invité divers députés journalistes de l'opposition. « La gauche, dit Napoléon Gallois, goûta fort peu la pensée de voir le département de la Sarthe arborer, à la voix de Ledru-Rollin, le drapeau de la réforme. Elle se serait abstenue, je le sais pertinemment : une prohibition ministérielle la tira de la fausse situation qu'elle se faisait à elle-même dans cette circonstance. Le banquet n'eut pas lieu, mais l'idée des démonstrations réformistes germa et ne tarda pas à se produire avec ensemble sur tous les points de la France. La gauche n'avait pas voulu de l'agitation réformiste quand l'initiative n'en venait point d'elle : elle l'accepta parfaitement quand elle crut qu'elle la dirigerait à sa guise, comme une arme irrésistible dans cette longue guerre de portefeuilles où elle s'épuisait en inutiles efforts. Je constate seulement que c'est à Ledru que l'on doit l'initiative du mouvement réformiste. » — Cette interprétation de la politique de Ledru-Rollin me paraît fort erronée. L'ancien rédacteur du *Courrier de la Sarthe* rappelle lui-même que le 19 janvier 1846, Ledru-Rollin avait bafoué et presque flétri, à la tribune, la coalition impuissante de la gauche et de l'extrême gauche. Duvergier lui répliqua qu'il était seul de son avis. « Comptez-moi aussi ! » s'écria Lamartine. (Ce mot donne la clé de la conduite de Lamartine pendant la campagne des banquets : conduite qu'il a lui-même si étrangement travestie, et tous les historiens à sa suite.) Mais, pour en revenir à notre sujet, il n'y a évidemment pas à confondre le projet mort-né, et tout local, du banquet du Mans avec la campagne concertée de 1847. Ledru-Rollin affirmait les principes : Duvergier et Barrot embrigadèrent les mécontents.

(3) L'un à Mirambeau (collège de Jonzac), l'autre à Mirande.

encore avec complaisance à ce genre de manifestations. En janvier 1847, Duvergier pouvait donc écrire : « Nous n'avons même pas su opposer nos banquets d'opposition aux banquets ministériels.»

Au dire de Guizot dans ses *Mémoires*, la « législation » eût permis d'empêcher les banquets; mais, ajoute-t-il, « nous résolûmes de laisser à la liberté de réunion son cours, et d'attendre, pour combattre le mal, qu'il fût devenu assez évident et assez pressant pour que le sentiment du public tranquille réclamât l'action du pouvoir en faveur de l'ordre. » Théorie singulière! Au point de vue de l'ordre, n'est-ce pas une faute de ne pas couper le mal dans sa racine? Au point de vue de la « doctrine », la loi (1) est faite pour tout le monde et doit être appliquée également à tous et sans faiblesse. La vérité est que l'ordre public et le régime lui-même ne furent mis en cause que par suite d'une illégale prohibition, et plus de sept mois après l'ouverture de la campagne.

II. — Les réformistes dynastiques et les radicaux

L'initiative vint incontestablement de l'opposition dynastique. Mais, pour exercer une pression du dehors, il fallait de vrais agitateurs. « Il s'en présenta, dit L. Vitet, plus qu'on n'en eût voulu. Comment les écarter? Comment s'en séparer? Qu'auraient fait, sans les radicaux, tous les opposants monarchiques? L'alliance était nécessaire: elle s'opéra fatalement, presque à l'insu des uns comme des autres. » Que l'appoint du radicalisme, c'est-à-dire des aspirations républicaines, fût indispensable à la gauche monarchiste, on n'en saurait douter. Mais que l'alliance ait eu lieu comme d'elle-même, inconsciemment, il n'en est rien. Duvergier de Hauranne avait parfaitement délimité, dans sa brochure, le terrain d'entente: « Les radicaux pensent que dans une société démocratique comme la société française, le pouvoir royal et le pouvoir parlementaire ne peuvent exister à la fois...; que la monarchie constitutionnelle doit périr, non par les tentatives violentes de ses ennemis,

(1) Je sais bien que Guizot dit: *la législation*. L'emploi de ce mot impropre — de quelque façon qu'on l'interprète (loi écrite, jurisprudence, précédents judiciaires ou administratifs) — témoigne de quelque hésitation dans la pensée de l'auteur.

mais par ses propres fautes, par ses propres imperfections, par ses propres impossibilités. Les constitutionnels nient qu'il en soit ainsi, et soutiennent que, sans dépouiller le pouvoir royal de ses justes prérogatives, le pouvoir parlementaire, une fois établi, peut très bien prendre sa place et se faire respecter. Il y a là, entre les constitutionnels et les radicaux, une question dont l'avenir seul est juge. Mais, pour qu'elle puisse se juger, il est une condition préliminaire: c'est que le pouvoir royal n'absorbe pas le pouvoir parlementaire, que celui-ci se ranime au sein d'une majorité indépendante et libérale. Constitutionnels et radicaux ont donc provisoirement le même intérêt et doivent avoir le même but. »

Sans engager son parti, Hippolyte Carnot s'empressa de répondre à ces avances dans la brochure intitulée: « *Les Radicaux et la Charte.* » Lui aussi conclut que tous les opposants libéraux pouvaient s'entendre provisoirement. La loi électorale ne faisait point partie intégrante de la Charte. La Charte n'avait déterminé d'autre condition d'éligibilité que l'âge: donc, théoriquement, une loi ordinaire pouvait supprimer tout cens d'éligibilité. De même il était légal de discuter pour ou contre la pairie héréditaire ou élective, à la seule condition d'admettre l'institution même de la première chambre. Il n'y avait pas davantage à toucher au texte de la Charte pour abaisser et même supprimer entièrement le cens d'électorat. Il n'y avait pas d'incompatibilité *légale* entre le suffrage universel et l'établissement de juillet. Bref, le radicalisme était constitutionnel. Cette attitude, plus habile que sincère, n'était pas faite pour plaire à ceux des républicains qui mettaient avant tout leur foi et leur drapeau. Mais, depuis le 12 mai 1839, les émeutes dans la rue avaient pris fin. Les attentats individuels des fanatiques régicides n'avaient profité qu'à la réaction. Si donc Ledru-Rollin et *la Réforme* protestaient contre les apparentes concessions des radicaux, ceux-ci étaient dans la bonne voie au gré d'Armand Marrast et du *National*, puisqu'ils pouvaient enfin sortir de l'effacement auquel les condamnait leur petit nombre à la Chambre des députés. Bien plus, dès 1844, leur plus clairvoyant adversaire avait lui-même prévu et redouté cette évolution: « Cette monarchie, disait alors le comte Duchatel, ne peut vivre et se fonder qu'en s'appuyant sur les deux centres... Nos adversaires embrigaderont toutes les oppositions, même les plus radicales... Les révolutionnaires à visage décou-

vert n'ont jamais fait de révolution. C'est quand ils sont masqués qu'il en faut tout craindre. »

Les coalitions sont, dans l'histoire des partis, un mal nécessaire. Il est vrai qu'elles pèchent plus ou moins par la moralité ; mais elles ne diffèrent pas, à ce point de vue, de beaucoup d'autres actes de la vie politique. Elles valent mieux, à tout prendre, que l'obstruction, que la stagnation, et surtout que l'émeute et la guerre civile. Elles sont comme le palliatif d'une maladie bien constatée, en attendant le remède spécifique sur lequel les médecins ne sont pas d'accord. Il était facile de justifier celle de 1847 par de nombreux exemples. En 1826, Guizot siégeait avec Jules Bastide et Godefroy Cavaignac dans la société *Aide-toi:* en 1830, au banquet des 221, Lafayette et Hyde de Neuville, Dupont de l'Eure et Royer-Collard étaient loin de s'entendre et sur le jugement qu'il convenait de porter de la Restauration, et sur un avenir à peine entrevu. En 1839, d'anciens ministres de Louis-Philippe, Guizot et Duchatel, se concertaient avec le légitimiste Berryer et le radical Ét. Garnier-Pagès contre le ministère Molé et les progrès du « pouvoir personnel. » Aux moralistes trop aisément scandalisés du parti conservateur, *le Constitutionnel* répliquait vertement : « M. Guizot n'est-il pas à lui seul toute une coalition ? Lisez ses écrits, vous y trouverez tous les principes. Comptez les hommes qu'il renferme à lui seul : un émigré voyageur de Gand, un détracteur des gloires de l'Empire, un ami des vainqueurs de Waterloo; un légitimiste dévoué, un membre de la société *Aide-toi,* adversaire de la branche légitime ; un révolutionnaire de 1830, un serviteur de la branche cadette ; un partisan des associations, un ennemi des associations, un promoteur de la réaction; un adversaire du gouvernement personnel, un séïde du gouvernement personnel ; un ambassadeur du 1er mars ; un ennemi du 1er mars; un fanatique défenseur de l'alliance anglaise, le destructeur de l'alliance anglaise. En vérité, ce n'est pas seulement un historien que M. Guizot, c'est toute une histoire ! Et le *journal des Débats,* quelle coalition !... (1) »

D'après Garnier-Pagès (2), la première idée de la pétition réformiste et des banquets qui suivirent appartiendrait au *Comité*

---

(1) *Constitutionnel* du 8 août 1847.
(2) *Histoire de la Révolution de 1848,* 2e éd. t. I, p. 98.

entral des électeurs de l'opposition de la Seine et en particulier à son secrétaire, le libraire républicain Pagnerre. Cette affirmation ne concorde guère avec le mot de Pagnerre à Garnier-Pagès, cité deux ages plus bas : « Ces messieurs voient-ils bien où cela peut les conluire ? Pour moi, je confesse que je ne le vois pas clairement ; mais e n'est pas à nous, radicaux, de nous en effrayer (1). »

Dans des *Notes inédites* utilisées par M. Thureau-Dangin (2), uvergier de Haurranne déclare que la proposition vint des dépuës, sans d'ailleurs préciser autrement leur nuance. L'adroit metteur n scène avait d'ailleurs, dès 1847, évité de s'attribuer le premier ôle, soit dans l'incertitude du succès, soit pour ne blesser autour e lui aucune susceptibilité. Au banquet de Rouen, il s'exprime n ces termes sur les origines de la campagne : « On s'est beaucoup ccupé dans ces derniers temps de rechercher à qui appartient l'iitiative des banquets réformistes, et, selon la nécessité de la polénique, on a désigné tantôt le Comité central des électeurs de Paris, antôt quelques députés de la gauche et du centre gauche. C'est un rand honneur qu'on leur a fait, et cet honneur, ils sont loin de le lécliner : mais, pour être justes, ils doivent en rendre une bonne art à leurs adversaires. Les premiers inventeurs, les premiers pronoteurs de l'agitation réformiste, ce ne sont ni les membres du omité ni les députés dont on parle (3). C'est le ministère, qui deuis plus de sept ans travaille avec un si détestable succès à l'asserissement, à la ruine et à l'abaissement du pays. C'est la majorité qui, u lieu de contenir, d'éclairer, de redresser le ministère, obéit à son mpulsion. C'est le corps électoral qui, au lieu de briser cette najorité comme il pouvait, comme il devait le faire, l'a renvoyée à a chambre, accrue et triomphante. Vous le voyez, si nous somnes coupables, nous ne manquons pas de complices (4). »

Cette ironie, qui était de fort bonne guerre, ne nous apporte

---

(1) *Histoire de la Révolution de 1848*, 2e éd., t. I, p. 100.
(2) *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 81.
(3) « Ces banquets, dit le *National* du 30 novembre 1847, nous ne les avons pas rovoqués... C'est dans le sein même du parlement que cette pensée a pris naissance. 'est à un défi de M. Duchatel que les banquets ont répondu ; c'est du foyer peu ardent u centre gauche et de la gauche qu'est partie la première étincelle. »
(4) *Banquet de Rouen* (27 déc. 1847), Bib. nat. Lb 51, 4400, p. 5. — Au Châteauouge, Léon de Malleville avait dit plus brièvement : « Le premier banquet pour la forme électorale... c'est l'honorable M. Duchatel qui l'a convoqué. Grâces lui soient ndues ! »

toutefois aucune lumière historique sur les négociations qui ;
dèrent le banquet. D'après M. Thureau-Dangin, qui a probabl
suivi ici encore les *Notes* de Duvergier, une première réuni
lieu chez Barrot après le rejet des projets de réforme électo
parlementaire, en mai 1847. Duvergier et Malleville y traitère
nom du centre gauche; Barrot et de Beaumont, au nom de l
che; Carnot et Garnier-Pagès, au nom de l'extrême gauche.
étaient les représentants des députés. Le Comité central avai
gué Pagnerre, Recurt, Labélonye et Biesta, tous quatre radi
En résumé, Pagnerre avait été chargé de rédiger l'avant-projet
pétition réformiste, mais l'idée des banquets ne serait venu
plus tard, après l'accord conclu entre Duvergier de Haura
Armand Marrast qui s'engagea à cesser toute attaque contre T
et à soutenir la campagne de l'opposition (1).

Si Duvergier a insisté sur la réunion qui eut lieu chez Barr
revanche Barrot ne fait allusion qu'à celle qui eut lieu chez D
gier :

« Après cette dernière et vaine tentative de réforme, nous
étions réunis chez l'un de nous, M. Duvergier de Hauranne
aviser au meilleur moyen de mettre le pays en demeure de s
noncer. Quelques députés influents de la gauche et du centr
che assistaient à cette conférence: l'objection de M. Duchatel
rappelée. S'il est vrai, comme l'a prétendu ce ministre, disions-
que le public soit en effet indifférent sur cette question
forme, alors c'est le ministre qui a raison contre nous, et i
renoncer à la poursuivre. Il importe donc d'être édifiés sur ce
le public veut-il ou ne veut-il pas d'une réforme? La session
finir. Nous fûmes unanimement d'avis qu'il fallait, dans l'inte
des deux sessions, interroger l'opinion par la voie la plus
celle des banquets; il fut convenu que nous y convierions le
teurs et les citoyens notables de chaque cité, en ayant soin q
réunions se tinssent dans des lieux privés, afin d'éviter ainsi les
sitions prohibitives de la loi contre toute réunion publique non
risée (2). « Toutes le sopinions réformistes seraient admises, a

(1) Thureau-Dangin, *ouv. cité*, t. VII, pp. 81 et suiv. Ajoutons que, d'après C
Pagès, Thiers et Berryer assistaient à cette première réunion, et que les légitin
avaient d'abord été convoqués (*ouv. cité*, t. I, pp. 95 et 97).

(2) *Mémoires*, t. I, p. 461. Je rappelle que ces *Mémoires* ont été publiés par



usion des opinions révolutionnaires. « Le mot d'ordre général evait être celui-ci : Une réforme, pour éviter une révolution. » haque réunion réglerait ses toasts. « Le toast *au roi* ne fut ni exclu i imposé. »

Barrot ne brille pas, on le sait, par la précision : mais peut-être st-il resté ici volontairement dans la vague. La réunion dont il arle fut tenue le 8 juin. Outre les députés, le *Comité central* de la eine et les principaux rédacteurs des feuilles de l'opposition y siérent. On fixa la date du premier banquet au commencement de uillet, avant la fin de la session. La cotisation serait de 10 francs. n n'admettrait que des électeurs à souscrire. Le *Comité central* erait chargé d'inviter les députés du centre gauche et de l'extrême auche, et un certain nombre de journalistes des mêmes partis. près avoir soumis la pétition aux *Comités* des quatorze arrondissements de la Seine (simple formalité), c'est encore le *Comité cen-al* qui la présenterait aux convives du banquet. Bref, Duvergier e Hauranne, après s'être avancé le premier, était modestement entré dans les rangs de ses collègues, qui eux-mêmes passaient la ain au Comité central. Mais un des secrétaires du Comité, l'his-orien Élias Regnault, ne nous laisse guère de doute sur la véri-able genèse de la campagne.

Duvergier de Hauranne, dit-il en substance (1), ancien disciple e Guizot, était devenu son plus ardent adversaire. Un « honnête épit » l'avait peu à peu jeté vers la gauche, jusqu'aux limites xtrêmes de la légalité. Il n'était pas homme à en sortir. Il se prit imaginer des banquets d'agitation, où toutes les nuances de l'op-osition uniraient leurs efforts contre l'ennemi commun. « Admi-ateur des institutions anglaises, il se passionnait volontiers pour es agitations dans l'ordre, pour ces turbulences légales qui triom-hent périodiquement à Londres des résistances parlementaires. n France, le peuple n'avait jamais fait entendre sa voix que dans es émeutes. Il serait beau de la provoquer dans des enceintes paci-ques, d'élever une tribune aux harangues dans chacune des prin-

---

ier, mais sans aucune note critique. — Dans la séance décisive du 9 février 1848, . Barrot présente tout autrement le droit de réunion, « ce droit essentiel à l'usage e toutes les libertés, » dont la charte ne parlait pas, précisément parce qu'il est na-rel et imprescriptible.

(1) *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 18.



cipales villes, de vaincre le parlement immobile par des parlem
nomades, et d'accomplir sans secousse une révolution morale
le retentissement des protestations collectives et d'innombr
pétitions... Il oubliait que ce qui fait le danger de ces mouvem
c'est moins l'entraînement des peuples que la résistance des
vernements. En Angleterre, le gouvernement sait habilement c
à la pression extérieure : en France, les gouvernements ne rec
pas, ils tombent. M. Duvergier de Hauranne se fiait à la sa
des réunions : il n'avait pas compté sur les folies du ministè

Le *Comité central* des électeurs de l'opposition de la Seine,
consentait de grand cœur à passer au premier plan, datait de 1
Il était présidé en 1847 par le comte de Lasteyrie (Charles-P
bert), alors âgé de quatre-vingt-huit ans, père du député libér
l'arrondissement de Saint-Denis, Ferdinand de Lasteyrie. Le
président était le docteur Recurt : le secrétaire général, le lib
Pagnerre. Le Comité central servait de lien, comme son nom
dique, aux comités des quatorze arrondissements de la Sein
surveillait la confection des listes électorales, trop souvent ad
rées par des radiations ou des additions illégitimes. Sa tac
consistait à rallier ensemble tous les opposants au ministère,
leur demander « de se fixer à tel ou tel degré du thermomètr
litique » (1). Au lieu de procéder par exclusion, comme le fai
les républicains *purs*, il procédait par agrégation. Dans les
qui engageaient la collectivité de ses membres, il ne s'écarta
de la légalité. Mais il ne repoussait pas les ennemis de la rc
de juillet, s'ils pouvaient lui être utiles dans la lutte élector

Le corps électoral de la Seine était, beaucoup plus que ce
la province, et surtout des petits collèges, à l'abri de la corr
officielle. Il n'était d'ailleurs pas fort nombreux eu égard à l
pulation totale, et l'administration ne négligeait rien pour
duire encore : les listes de 1846 donnent 18,319 électeurs, ce
1847 n'en donnent que 17,137. Il n'était pas difficile à des ho
actifs, et dont beaucoup avaient des loisirs, d'aller de mais
maison gagner des voix à leur candidat, et même, selon l'o
présumée de chaque électeur, de donner au même mot — a
réforme par exemple — des sens fort différents. Quoi qu'il

(1) *Circulaire du 12 novembre 1847.*



rocédés, le Comité central faisait passer la plupart de ses can-
s.
ı tel succès tenait sans doute surtout à ce que Paris voyait de près les choses et les gens. Mais le Comité y contribuait pour rt. Il vit dans les avances de l'opposition dynastique une ex-
ıte occasion d'étendre hors des limites du département les
:ns d'action qui lui avaient réussi, sous le drapeau commun de forme électorale et parlementaire. Il fallait que la *pétition* pût ndifféremment signée par des républicains, des radicaux, des
ɔartistes, des légitimistes,... et des orléanistes convaincus. On tira fort adroitement. On signala, on décrivit, on flétrit les auxquels prêtait la loi électorale. On laissa au législateur le
ıe discuter, de prescrire et d'appliquer les réformes. On fit
euvre critique, négative, laissant place « à toutes les adhésions
›utes les espérances. » Sans doute plus d'une plume s'y em-
. Mais il fut dès lors convenu que la *pétition* serait présentée
ıe l'œuvre propre du Comité. C'est pourquoi le dernière réu-
eut lieu chez M. de Lasteyrie père, ainsi qu'il résulte des *notes* vocat Marie, abondamment utilisées et citées par Aimé Ché-
) : « Le droit, dit Marie, était incontestable, la forme sous la-
: on devait l'exercer, excellente. Il n'y avait pas à discuter là-
s, on ne discuta pas. Mais on arrêta que ce droit, on le sou-
'ait avec vigueur, avec fermeté. Il restait à bien déterminer le
: l'agitation et à s'expliquer franchement sur la participation evait y prendre chacune des branches de l'opposition. Le but,
: la réforme électorale et parlementaire, rien de plus, rien de
;... Les drapeaux ne se mêleraient pas pour cela. A chacun ntiments, son idéal, son but final. L'alliance commençait, mot, à la réforme électorale et parlementaire : elle finissait
:forme électorale et parlementaire, réforme sage, modérée,
;sive mais progressive. Toutes ces bases furent discutées et es dans plusieurs réunions, mais notamment dans une der-

ı *Vie et les Œuvres de A.-T. Marie, avocat, membre du gouvernement pro- etc.*, Paris, 1873, in-8, p. 8. — Le dernier et principal historien de la monar- Juillet, M. Thureau-Dangin, ne cite que deux réunions. Il ne dit pas que la
:, à laquelle il assigne la date du 8 juin, ait eu lieu chez Duvergier. La troi-
ui nous soit connue — la dernière d'après Marie — fut évidemment la plus nte. Le texte de Marie indique assez clairement qu'en définitive les réformistes
: mis entre les mains du *Comité*.

nière, chez M. de Lasteyrie père. Là se trouvait une députation Comité central de Paris, et MM. Odilon Barrot, Chambolle, Du gier de Hauranne, Marie, Marrast, Léon de Malleville, Garn Pagès, etc. (1). »

Telle fut la longue et laborieuse cuisine du premier banquet formiste. Rien n'avait été laissé au hasard. Le texte des toast probablement aussi de plusieurs des discours, avait été à l'ava arrêté. Les souscriptions n'affluèrent pas d'elles-mêmes, mais e elles furent assez aisément recueillies. Le Château-Rouge étant local privé, une simple *déclaration* du jour de la réunion fut adre à la préfecture de police, qui ne pouvait, étant donnée la qu des convives, que s'en contenter. Il paraît que le banquet a d'abord été fixé au 7 et qu'il fut renvoyé au 9 juillet (le lenden du jour où s'ouvrit devant la Cour des pairs le célèbre et sca leux procès Teste et Cubières). Je n'ai pas trouvé la cause d retard ; mais, comme le 8 il y eut grande fête au Château-Roug et que le 9 était un vendredi,— jour peu favorable aux amusem publics dans les mœurs du temps, — il me semble assez prob que les réformistes se soumirent plus ou moins aux convena du propriétaire.

III. — Le banquet du Chateau-Rouge, d'après le compte re et d'après les journaux

D'après le procès-verbal publié par les soins du Comité soixante-treize députés seulement avaient formellement ac l'invitation, et quatre d'entre eux furent empêch és au de moment. Douze, sur lesquels on pouvait être en droit de com étaient alors absents de Paris.

(1) Tous députés, sauf Marrast (du *National*).
(2) « Jeudi 8 juillet, grande Roméria à l'instar des fêtes de Madrid. Le feu d' de Ruggieri sera digne de la fête : la pièce principale représentera le Buen-I Prix d'entrée : 3 francs. Billets pris d'avance chez tous les marchands de mu 3 fr. 50. » Le Château-Rouge était sans doute un lieu « peu austère », com M. Thureau-Dangin, mais il était fréquenté alors par un public distingué : avec le Ranelagh, le rendez-vous des lions et des lionnes d'il y a cinquante ans.
(3) *Banquet de la Réforme électorale et parlementaire* (9 juillet 1847). Par gnerre, rue de Seine, 14 *bis*, 1847, in-8.

e compte rendu fut au moins huit jours à paraître (1), ce qui n'est as étonnant, puisque c'était essentiellement une brochure desnée à la propagande départementale. Mais ce qui est plus sinulier, c'est la discrétion des journaux de l'opposition constituonnelle, au lendemain et au surlendemain du banquet. Pournt, notait avec malice le principal organe des conservateurs, les *ébats*, « dans les cérémonies de ce genre, il ne faut rien laisser efroidir (2) ».

En attendant, la même feuille présentait la tentative de l'opposition comme un *fiasco :* « Les députés invités au *Château-Rouge* y sont très lentement rendus. Il a fallu leur dépêcher des comissaires pour les faire arriver. On ne s'est mis à table qu'à uit heures... Il y avait 1.080 couverts divisés par tables de 20 peronnes. Chacune de ces tables était présidée par un commisire. »

Pas plus de quarante députés présents ! affirmait, le 10 juillet, maintenait encore, le 12, le journal ministériel : « Nous auons cru l'opposition plus nombreuse. » Pourquoi le *Siècle*, ourquoi le *Constitutionnel* ne donnaient-ils pas les noms ? — Ils onnèrent du moins le nombre, et, de même que le *Journal des Déats* le diminuait de moitié, ils le majorèrent d'une dizaine. C'est évimment à l'énumération alphabétique du compte rendu qu'il faut fier, tout en admettant à la rigueur que quelques-uns des dépus présents aient, pour des motifs personnels, répugné à laisser nprimer leurs noms, après que la question perfide de l'omission u *toast au roi* eut été soulevée par les *Débats* (3). Quoi qu'il en soit, oici, d'après le compte rendu, la liste officielle (4) :

(1) Le compte rendu a paru dans la semaine du 17 au 24 juillet (*Journal de la Liairie*).
(2) Numéro du 12 juillet.
(3) Le 15 juillet, d'après un journal du soir (?) du 14. D'après le *Progrès du Pas-Calais* cité par *La Réforme* du 17 juillet, il y avait plus de cent vingt invités, y mpris les députés. Cela ferait donc une cinquantaine de journalistes, électeurs inents des départements voisins, etc., qui se seraient joints aux soixante-treize députés aux électeurs parisiens. *La Réforme* conteste que la presse radicale des départents ait été « représentée » par les cinq délégués venus d'Amiens, Arras, Lille, léans et Rouen.
(4) Le compte rendu ne donne que les noms de famille. Nous avons eu à rectifier rthographe fautive de quelques-uns de ces noms. Nous avons indiqué les prénoms. s détails biographiques s'arrêtent à 1847 : il sera question ci-dessous de la carrière érieure de quelques-uns des convives du Château-Rouge.

IV. — Les députés convives du Chateau-Rouge

1. Abbatucci (Jean-Pierre-Charles), président de Chambre à la Cour d'Orléans membre du conseil général de la Corse, député du Loiret (Orléans, Ier arron dissement) depuis 1839.

2. Aragon (Ch.-Fr. Armand Maurel d') fils de Jean-Louis-Henri (pair de France de 1819 au 6 janvier 1848), député du Tarn (Alby) depuis 1846.

3. Bacot (César-Joseph), lieutenant-colonel en retraite, frère de Bacot de Romand (préfet, député légitimiste et baron de la Restauration), député d'Indre-et-Loire (Tours, IIe arrondissement) depuis 1830.

4. Baron (Léonidas-Louis-Marie-Joseph), député de la Vendée (Fontenay) depuis 1844.

5. Barrot (Odilon), fils du conventionnel Jean-André, nommé par divers collèges, entre autres Verneuil et Strasbourg, depuis 1830; ancien préfet de la Seine, député de l'Aisne (Chauny) en 1846.

6. Beaumont (Félix-Bellator, comte de) député de la Somme (Péronne) dep 1839.

7. Beaumont (Gustave la Bonninière, comte de) membre de l'Institut, dép de la Sarthe (Mamers) depuis 1839.

8. Berger (Jean-Jacques), avocat à la cour royale de Paris, député de Seine, IIe arrondissement, depuis 1837 (1).

9. Bigot (Henry), député de la Mayenne (Mayenne) depuis 1846. — Il é maître de forges.

10. Boissel (Jean-Marie-Hercule), pharmacien, adjoint au maire du XIIe arr dissement de la Seine, député de la Seine, XIIe arrondissement, depuis 1841 (

11. Bonnin (Fr. Urbain-Céleste), ancien notaire, député de la Vienne (Civr depuis 1839.

12. Boulay (Henry-Georges, comte), *dit* « de la Meurthe » comme son p Antoine-Jacques (député aux Cinq-Cents et comte de l'Empire), d'abord député la Meurthe (1837); député des Vosges (Mirecourt) depuis 1842. — Colonel la 11e légion de la Seine (3).

13. Bureaux de Puzy (Mauice-Pierre), fils du constituant Jean-Xavier, anc officier, gendre de Georges de Lafayette, préfet de Vaucluse en 1832, révo en 1833, député de l'Allier (Gannat) depuis 1842.

14. Cambacérès (Ét.-Armand-Napoléon), neveu de l'archichancelier d'emp député de l'Aisne (Saint-Quentin) depuis 1842.

---

(1) C'étaient les quartiers Feydeau, chaussée d'Antin, Palais-Royal, Faubourg-M martre. Pop. : 92,988 hab. Électeurs inscrits : 2,968. C'est l'arrondissement qui co tait le plus d'électeurs à Paris et dans toute la France.

(2) Le XIIe et dernier arrondissement de Paris comprenait les quartiers S Jacques, Observatoire, Jardin-du-Roi, Saint-Marcel. Ce collège comptait 89,480 ha seulement 737 électeurs : c'était à ce dernier point de vue, l'avant-dernier du dé tement de la Seine et le 72e des 459 collèges du royaume.

(3) Les numéros des légions de la garde nationale correspondaient à ceux des ar dissements. Il s'agit donc ici des quartiers : Luxembourg, Sorbonne, École de méde Palais de Justice.

15. Chambolle (François-Adolphe), journaliste, ami et protégé de Manuel, ·ecteur du *Siècle* (1837), député de la Vendée (Bourbon-Vendée) depuis 38.
16. Chapuys-Montlaville (Benoit-Marie), père d'un député du second empire; teur de la brochure *Réforme électorale, le principe et l'application*, où il avait :lamé le suffrage universel à deux degrés; député de Saône-et-Loire (Louhans) puis 1833.
17. Convers (Claude-César) ingénieur civil, député du Doubs (Besançon) en 46.
18. Cordier (Joseph-Louis-Étienne), ex-ingénieur, député du Jura en 1827, is de l'Ain après 1839, puis de nouveau du Jura (Lons-le-Saulnier) depuis 39.
19. Courtais (Gaspard-Henri, vicomte de), ex-chef d'escadron de l'Empire, puté de l'Allier (Montluçon) depuis 1842.
20. Crémieux (Isaac-Moïse, dit Adolphe), avocat, député d'Indre-et-Loire hinon) depuis 1842.
21. Creton (Nicolas-Joseph), avocat, député de la Somme (Amiens, Ier arrondissement) depuis 1842.
22. Debrotonne (Marie-Albert), conseiller général de l'Aisne, député de isne (Laon) en 1846.
23. Delespaul (Ad.-Clément-Joseph), substitut du procureur du roi, député Nord (Lille, Ier arrondissement) depuis 1834.
24. Demarçay (Marc-Horace, baron) fils d'un député très libéral de la Restau- :ion et du gouvernement de Juillet (baron d'Empire), député des Deux-Sèvres elle) depuis 1845.
25. Desjobert (Amédée), député de la Seine-Inférieure (Neufchâtel) depuis 1833.
26. Drault (Al.-Sylvain), député de la Vienne (Poitiers) depuis 1846. — icien avocat général près la Cour Royale de Poitiers.
27. Drouin de luys (Edmond), secrétaire d'ambassade, , directeur des affaires mmerciales au ministère des affaires étrangères (1840), député de Seine-et- arne (1842); destitué de sa direction pour avoir voté contre l'indemnité itchard; réélu dans la Seine-et-Marne (Melun) en 1846.
28. Dubouchage (Ant.-Louis-Jos.-Flodoard, comte), neveu du ministre de uis XVI, député de la Drôme (Romans) en 1846 (1).
29. Ducos (Théodore), neveu du conventionnel Roger-Ducos (lequel fut suite Directeur, complice du 18 brumaire et sénateur d'Empire): député de Gironde (Bordeaux, IIe arrondissement), depuis 1834. Il avait déposé en 1842 e proposition relative à l'adjonction des capacités.
30. Durand-Gauthier (Ant.-Joseph), *dit* Durand de Romorantin, avocat, puté de Loir-et-Cher (Romorantin) depuis 1837.
31. Dusolier (Thomas), avocat, député de la Dordogne de 1839 à 1842; élu dans le même département (Nontron) en 1846. — Père du secrétaire de imbetta à Tours, député, puis sénateur de la troisième république.
32. Duvergier de Hauranne (Prosper-Léon), député du Cher (Sancerre) puis 1837. — Père du député de la troisième république.

---

1) Le *Dictionnaire des parlementaires* le présente à tort comme ayant voté cons- nment avec les conservateurs, et soutenu le ministre Guizot. Il était légitimiste. — crit aussi *Du Bouchage*.



33. Faucher (Léon), publiciste, écrivain économiste, administrateur Compagnie du chemin de fer de Strasbourg, député de la Marne (I Ier arrondissement) en 1846 (1).

34. Feuilhade-Chauvin (André), procureur général à Bordeaux, après depuis, conseiller à la Cour de Cassation (1843), député de la Gironde (Lib depuis 1842.

35. Garnier-Pagès (Louis-Antoine), frère utérin du député célèbre Ét Joseph-Louis, mort en 1841 ; ancien courtier de commerce ; député de (Verneuil) depuis 1842.

36. Garnon (François-Nicolas-Achille), ancien notaire, maire de S député de la Seine (Sceaux) depuis 1834 (2).

37. Glais-Bizoin (Alex.-Olivier), avocat, fils d'un législateur de 1791, c des Côtes-du-Nord (Loudéac) depuis 1831. (Le vrai nom de la famill *Glais de Bizoin*).

38. Gouin (Alex.-Henri), banquier, ex-ministre du commerce du c Thiers (1er mars-28 octobre 1840), membre du Conseil général du Com directeur de la Caisse d'escompte fondée par J. Laffitte (1844), député d' et-Loire (Tours, Ier arrondissement) depuis 1831.

39. Grammont (Ferdinand, marquis de) député de la Haute-Saône depuis 1839.

40. Grandin (Victor), fabricant à Elbeuf, membre du Conseil général d nufactures, député de la Seine-Inférieure (Rouen, IVe arrondissement) depuis

41. Guyet-Desfontaines (Marcelin-Benjamin), ex-notaire, député de la V (Les Herbiers) depuis 1834.

42. Havin (Léonor-Joseph), fils d'un conventionnel, maire de Thorigny, de la Manche (Saint-Lô) depuis 1831.

43. Isambert (François-André), avocat libéral sous la Restauration, co à la Cour de Cassation, helléniste, historien, et surtout jurisconsulte quable (3) ; député de la Vendée (Luçon) depuis 1832.

44. Jouvencel (Ferdinand-Aldegonde de), maître des requêtes en servic naire, député de la Seine, Xe arrondissement de Paris (4), depuis 1842.

45. Junyen (Jacques-Nicolas), député de la Vendée (Montmorillon) 1830.

46. Lafayette (Georges de), fils du célèbre général, ex-officier, dép Seine-et-Marne (Coulommiers) depuis 1827.

47. Lafayette (Oscar de) capitaine d'artillerie, fils de Georges, dép Seine-et-Marne (Meaux) depuis 1846.

---

(1) Voir, sur cet homme remarquable, mon article de la *Grande Encyclopéd*

(2) L'arrondissement de Sceaux formait, sous le nom de Montrouge, le treiz avant-dernier collège électoral de la Seine. Population : 99,780 hab. Electeurs en 1846 : 910. Au point de vue du nombre des électeurs, il occupait le douziè dans la Seine, et le trente-sixième dans le royaume.

(3) Il a attaché son nom au *Recueil des anciennes lois françaises*, et au *Rec ordonnances du royaume de 1814 à 1828*. Député d'Eure-et-Loir en 1830, il n pas été réélu en 1831.

(4) Le Xe arrondissement comprenait les quartiers : Faubourg Saint-Germai naie, Saint-Thomas d'Aquin, Invalides. Population : 90,242 hab. Electeurs i 1303. C'était, comme nombre d'électeurs, le cinquième de la Seine, et le neuvi royaume.

48. Larabit (Marie-Denis), ex-officier de génie, défenseur de Louis-Napoléon naparte après la tentative de Strasbourg, député de l'Yonne (Auxerre) puis 1831.

49. Lasteyrie (Ferdinand, comte de) fils de Charles-Philibert, petit-neveu de rabeau, député de la Seine (Saint-Denis) depuis 1842 (1).

50. Lavalette (Charles-Guilbert Sourdille de), député de la Mayenne-val, Ier arrondissement) depuis 1839.

51. Lefort-Gonssolin (Alph.-Edouard), député de la Seine-Inférieure (Rouen, arrondissement) depuis 1846.

52. Lestitoubois (Thémistocle), médecin, correspondant de l'Institut, député Nord (Lille, IIe arrondissement) depuis 1839.

53. Le Vavasseur (Charles), député de la Seine-Inférieure (Rouen, IIe arrondissement) depuis 1842.

54. Lherbette (Amant-Jacques), avocat, docteur en droit, signataire du *compte rendu* de 1832 ; grand éplucheur des budgets et surtout de la liste civile ; député l'Aisne (Soissons) depuis 1831.

55. Luneau (Séb.-Désiré), député de la Vendée (Les Sables) depuis 1831.

56. Maleville (Léon de), député de Tarn-et-Garonne (Montauban IIe arrondissement) depuis 1834 ; un des quatre vice-présidents de la Chambre des putés (2).

57. Manuel (Jacques-André), ex-officier, conseiller de préfecture, lieutenant lonel de la garde nationale de la Nièvre, député de la Nièvre (Nevers) depuis 1838.

58. Marie (Alex.-Pierre-Thomas de Saint-Georges, *dit*), avocat, député de la eine), Ve arrondissement de Paris depuis 1842 (3).

59. Marion de Faverges (4) (André-Louis-Joseph), conseiller à la Cour royale Grenoble par la protection de M. de Peyronnet (sous Charles X), député de sère (La Tour-du-Pin) depuis 1839.

60. Marquis (Donatien), ex-officier d'artillerie, député de l'Oise (Beauvais) puis 1843.

61. Mathey (Charles), député de la Saône-et-Loire (Châlon-ville) puis 1846 (5). — Père du sénateur de la troisième république.

62. Moreau (J.-B.-Martin), notaire, maire du VIIe arrondissement de Paris, puté de la Seine, VIIe arrondissement (6), depuis 1835.

---

1) Cet arrondissement, dont Montmartre faisait partie, était le plus peuplé de la ne, 138.916 hab. Mais il n'avait que 1.226 électeurs inscrits, ce qui le plaçait, dans département, au 6e rang, et, dans l'ensemble du royaume, au 12e.

2) Les trois autres, précédemment élus, étaient résolument conservateurs.

3) C'étaient les quartiers : faubourg Saint-Denis, Bonne-Nouvelle, Montorgueil, rte-Saint-Martin. Pop. : 84.831 hab. Electeurs inscrits : 1.111 (au 8e rang du dép. la Seine, au 16e, pour l'ensemble du royaume). Le concurrent battu par Marie était olphe Blanqui.

4) L'Almanach royal porte simplement : Marion.

5) « Il assista, dit le *Dictionnaire des parlementaires*, avec dix-sept autres députés, au nquet réformiste du XIIe arrondissement de Paris, et signa la mise en accusation du nistère Guizot. » Ce sont deux erreurs dont la première saute aux yeux. Mathey fut des dix-sept qui, malgré l'interdiction du banquet du XIIe arrondissement, persistèrent éclarer qu'ils seraient au rendez-vous. En revanche, il ne fut pas des cinquante-trois , pour faire contenance, proposèrent la mise en accusation des ministres.

6) Le VIIe arrondissement comprenait les quartiers : Sainte-Avoye, Mont-de-Piété, rché Saint-Jean, Arcis. Population : 66382 hab. Electeurs inscrits : 1.031 (11e rang s le département de la Seine, 22e dans le royaume).



63. Pérignon (Pierre-Paul-François), fils du baron Pérignon (membre de chambre introuvable), juge au tribunal civil de la Seine, député de la Ma (Sainte-Menehould) depuis 1837.

64. Piéron (Ch.-Philibert-René), conseiller à la cour de Douai, député du P de-Calais (Sain-Pol) depuis 1834.

65. Quinette (Théodore-Martin), fils du conventionnel nommé sous l'emp baron de Rochemont, maire de Soissons en 1832, député de l'Aisne (Verví depuis 1835.

66. Roger (Jacques-François, baron de), créé baron par Louis-XVIII, ex-go verneur du Sénégal, député du Loiret (Gien) depuis 1835.

67. Sieyès (Ch.-Eléonore-François Plan, comte de), ex-officier de marine service de la Sardaigne, député de la Drôme (Valence) depuis 1843.

68. Stourm (Dominique-Augustin-Affrican), avocat, destitué de la foncti de substitut à Paris pour avoir signé l'acte d'association nationale contre le reto des Bourbons (1831), un des directeurs de Paris-Lyon (1846), député de l'Au (Troyes) depuis 1837.

69. Subervie (Jacques-Gervais, baron), volontaire de 1792, lieutenant-génér grand-officier de la Légion d'honneur, député d'Eure-et-Loir (Nogent-le-Rotr depuis 1839.

70. Taillandier (Alph.-Honoré), conseiller à la Cour royale de Paris, dép du IIIe arrondissement (1) depuis 1843.

71. Tassel (Yves-Jean-Marie), député des Côtes-du-Nord (Lannion) dep l'élection partielle du 20 février 1847, où il l'emporta sur Jules Simon.

72. Tribert (Louis-Pierre), parent par alliance du comte Thibaudeau, ex-pr de l'Empire, un des deux cent vingt et un, député des Deux-Sèvres (Bressu depuis 1831.

73. Vavin (Alexis), ex-notaire, président ordinaire du banquet des réfu polonais, député du XIe arrondissement (2) depuis 1839.

Pour faire nombre sans doute, le procès-verbal du banquet ajo à ces soixante-treize noms ceux de douze autres députés sur quels on était « en droit de compter », mais qui étaient absents Paris : Bethmont, Carnot (député du VIe arrondissement), Darna Dupont de l'Eure, Gauthier de Rumilly, de Lesseps, Maichain, Saint-Albin, Strauch, Taillefer, Teulon et de Thiard.

En tenant compte seulement des 73, voici comment ils se ré tissaient par départements :

Seine, 9 : Vendée, 5 : Aisne, 4 : Seine-Inférieure, 4 : Indr Loire, 3 : Marne, 3 : Seine-et-Marne, 3 : Vienne, 3 : Allier, C

(1) Le IIIe arrondissement comprenait les quartiers [illegible] faubourg Poissonnière, [illegible] Saint-Eustache, le Mail. Population [illegible] hab. Électeurs inscrits : [illegible] le [illegible] de la Seine et également de toute la France.

(2) Le XIe arrondissement comprenait les quartiers [illegible] Luxembourg, Sorbonne, [illegible] École de médecine. Population [illegible] hab. Électeurs inscrits [illegible] de la Seine et le [illegible] de la France, par le nombre d'électeurs.



-Nord, Deux-Sèvres, Eure, Gironde, Isère, Loiret, Mayenne, ord et Somme, chacun 2. Dix-neuf autres départements n'étaient présentés chacun que par un seul opposant : c'étaient l'Aube, le her, la Dordogne, le Doubs, la Drôme, l'Eure-et-Loir, la Haute-ône, le Jura, le Loir-et-Cher, la Manche, la Nièvre, l'Oise, le Pas--Calais, la Saône-et-Loire, la Sarthe, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, s Vosges et l'Yonne.

Enfin quarante-neuf départements faisaient entièrement défaut à ette manifestation.

La statistique des opinions est plus délicate. On ne peut guère asser comme radicaux que Baron, Cordier, de Courtais, Garnier-agès, Glais-Bizoin, Havin, Marie, Mathey, Subervie et Vavin. oger, Du Bouchage, Plan de Sieyès et Tassel étaient considérés omme légitimistes. Les soixante autres convives formaient le oyau de l'opposition dynastique (gauche et centre gauche) ; sur ce ombre, vingt-six devaient se rallier au prince-président après le décembre (1) ; mais le bonapartisme n'existait guère encore qu'à état de religion patriotique ou de tradition de famille, et tous les adicaux n'en étaient pas exempts.

Nous n'avons pas la liste de tous les assistants au banquet. Quel n fut le nombre ? D'après les *Débats*, 1.080 ; d'après le procès-erbal, 1,200, qui prirent place, sous de vastes tentes, à quatorze angées de tables, dont chacune, de vingt personnes au plus, était résidée par un membre du Comité (2). Ces quatorze rangées cor-espondaient aux quatorze arrondissements de la Seine. Le bureau u Comité, composé de Lasteyrie le père, président, de Recurt, ice-président, et de Pagnerre, secrétaire général, s'assirent à une able d'honneur avec les orateurs désignés. Le compte rendu débute ar des accents poétiques : « Le calme d'une belle soirée de juillet, es flots de lumière qui étincelaient au loin, les sons brillants d'un rchestre nombreux et choisi qui répétait après chaque toast le chant

---

(1) *Abbatucci*, *Beaumont* (de la Somme), *Berger*, Boissel, *Boulay de la Meurthe*, ambacérès, *Chapuys-Montlaville*, Desjobert, *Drouyn de Luys*, *Ducos*, Dusolier, euilhade-Chauvin, *Gouin*, de Grammont, Isambert, *Larabit*, Lestiboudois, Le Vavas-eur, *Manuel*, Marion, Moreau, Pérignon, Piéron, *Quinette*, *Stourm*, Taillandier. Les oms des ministres, sénateurs ou conseillers d'État du second Empire sont en italiques ; s autres acceptèrent la candidature officielle ou prêtèrent serment comme magistrats.

(2) Il est possible que *les Débats* aient compté seulement les souscripteurs, et non s 120 invités. Le *Constitutionnel* du 11 juillet dit : « plus de mille personnes. »

de la *Marseillaise*, produisaient un effet magique. La franche cordialité des convives, l'accord fraternel de tant de citoyens rapprochés par une même pensée, donnaient à la fête une grandeur morale qui garantit le succès de l'avenir. »

Avant le dîner, Pagnerre exposa en quelques mots l'objet de la réunion : approuver le projet de pétition dont « le Comité central a pris l'initiative. » Il pria les assistants de consacrer par leur assentiment l'autorité confiée au bureau. Il n'omit pas le coup de tam-tam qui était de rigueur en pareille circonstance :

« Si l'impossibité de trouver un plus vaste local n'eût forcé de limiter le nombre des souscripteurs, nous eussions vu réunis par un même sentiment, poursuivant un même but, ces 10,000 électeurs de la Seine qui, aux dernières élections, donnèrent à la France électorale un exemple, hélas! trop peu suivi (1). »

V. — Les toasts et les discours.

Après le banquet, le président Lasteyrie porta le premier toast: *A la souveraineté nationale !* Ce toast n'avait rien de révolutionnaire, puisque la *charte revisée* avait inscrit ce principe à son frontispice. Aussi les républicains purs, afin de ne pas se laisser confondre avec les partisans de la dynastie d'Orléans, disaient-ils toujours : « la souveraineté du peuple ». Pour eux, la souveraineté nationale n'était que l'indépendance de la nation à l'égard de l'étranger, principe qui n'avait rien de spécialement démocratique et qui s'appliquait tout aussi bien à Londres, à Vienne ou à Pétersbourg qu'à Paris (2). Quoi qu'il en soit de ces équivoques plus ou moins voulues, dont vivait et dont mourut l'orléanisme, Lasteyrie, con-

---

(1) Les journaux du centre gauche renchérirent encore, d'autant plus que beaucoup de députés de cette nuance avaient cru devoir s'abstenir. Aussi on lisait le 12, dans les *Débats* : « L'opposition se console en assurant que, si l'on avait répondu à toutes les demandes, il aurait fallu choisir pour salle du festin la place de la Concorde ou les Champs-Élysées. Nous sommes fâchés qu'on n'y ait pas songé plus tôt : le coup d'œil eût été original. Il faut espérer que la prochaine fois on choisira le Champ-de-Mars. »

(2) Voir *La Réforme* du 13 juillet 1847. La Charte de 1814, octroyée par Louis XVIII pouvait être à juste titre considérée comme ayant été imposée par l'Europe victorieuse. En juillet 1830, Paris avait dégagé la France, mais c'était tout. La revision de la Charte n'était en rien l'œuvre du pays ; c'était celle des 221 devenus les 270, et qui n'avaient reçu aucun mandat constituant, même des 90,000 électeurs de l'époque.

mporain de la grande Révolution, put justement reprocher aux ›mmes de 1830 de s'être de plus en plus écartés des principes de 89 : « Mon âge, ajouta-t-il, ne me permettra point, peut-être, de ›ir la fin d'un système si funeste à la prospérité et à la dignité de on pays (*Si! si! espérons-le!*) ; mais un grand nombre d'entre us la verront, j'en ai la conviction (1). »

Les orateurs se succédèrent ensuite deux par deux, l'un, membre ι adhérent du Comité, portant un toast, l'autre, député, y répon-.nt.

Le docteur Recurt, vice-président du Comité, but « à la révolu-›n de 1830. » Il y avait pris une part beaucoup plus personnelle ιe la plupart de ses auditeurs. Carbonaro, il avait conspiré contre Restauration : aux journées de juillet, il avait combattu sur les ιrricades. Mais il n'était pas de ceux qui s'obstinaient à croire à « monarchie entourée d'institutions républicaines. » Il fut com-'omis, acquitté, il est vrai, dans l'affaire du procès d'avril. Désin-ressé, philanthrope, médecin très populaire dans le faubourg ιint-Antoine, il regrettait toujours que le peuple « confiant à ›xcès », n'eût pas « su prendre ni exiger de garanties après sa ctoire ». Avec Armand Marrast, il avait vainement défendu le rogramme de l'hôtel de ville. Il s'éleva contre la politique exté-eure de Guizot, contre l'abandon de Cracovie à l'Autriche, contre protection accordée au Sonderbund catholique et aux jésuites de ribourg. Il demanda où était « le gouvernement à bon marché » : › qu'avait fait le ministère, au milieu de la disette du dernier hiver, our la subsistance des classes laborieuses. Il flétrit les scandales e la corruption : « La mesure du mépris est comble (2). » Tout ı admettant qu'il fallait « combattre légalement », il donna tou-fois un sens singulièrement large à son toast en terminant par 's mots : « Au triomphe et à l'application des idées et des principes ıi amenèrent les révolutions de 1789 et de 1830 ! » — O. Barrot, ıns sa réponse, se rabattit sur le terrain plus étroit de la *Pétition*. erbeux est diffus, malgré l'apparente vivacité du dialogue qu'il ıgagea avec ses auditeurs en les prenant à témoin de la vérité de ses

1) Il mourut deux ans après, à Paris, le 3 novembre 1849 ; non seulement le *système* .it détruit, mais aussi le régime ; et rien n'était fondé.
2) Le mot sera repris quelques jours après, on sait avec quel éclat, par Lamartine banquet de Mâcon (18 juillet).

paroles, il laissa voir que d'après lui le mal n'était pas irréparable. Il n'épargna pas les reproches à un gouvernement qui « pour alimenter la corruption... avait jeté un défi à la Providence, et gaspillé ses présents (1) » : qui, « aux yeux de l'étranger, avait recherché la triste gloire de triompher de cette révolution même dont il était sorti en juillet 1830. » Mais il ne s'agit guère, pour lui, que d'éclairer les électeurs : « Le mal est en nous : il est dans l'indifférence publique. » Tout se réduit, ou à peu près, à une question de propagande et de portefeuille.

Pagnerre but « à la réforme électorale et parlementaire ». La source de la corruption politique, c'était la loi de 1831. « Mais voici que corrupteurs et corrompus, après de honteuses alliances, se font une guerre honteuse (2). Ils escomptent les révélations comme ils ont escompté les consciences. Les complices dénoncent les coupables. » C'est ainsi que la vérité se dégage, malgré « les muettes servilités du scrutin ». Pagnerre est moins net, moins véhément que Recurt. Il lui suffit de « dire tout ce qui est vrai, de demander tout ce qui est possible ». Mais « les vendus chasseront-ils les marchands du Temple ! (*Non ! non ! ils ne le feront pas !*) Et moi je vous dis Oui ! Ils y seront contraints lorsque la nation ordonnera... Appelons autour de nous... les citoyens exclus de cette enceinte étroite qu'on appelle le pays légal et que nous voulons agrandir pour les y faire entrer. Qu'ils ne se disent plus que, déshérités de tous droits politiques, la politique ne les regarde pas (3). Qu'ils se persuadent qu'il y a pour eux d'autres ressources que la ressource extrême des révolutions. »

---

(1) Allusion à la crise économique et financière de l'époque, due à la disette, à l'excès du fonctionnarisme et à l'agiotage sur les chemins de fer.

(2) Allusion à l'affaire de l'*Epoque* et du troisième théâtre lyrique, aux affaires Bénier Hourdequin, Drouillard, etc., et plus spécialement à la séance dans laquelle Emile de Girardin ayant offert de prouver que Guizot avait mis à prix une pairie, Guizot communiquait une lettre où précisément ce député offrait l'influence de son journal *la Presse* au ministère, en échange d'une pairie pour le général de Girardin.

(3) Tous ne se le disaient pas, témoin cette pétition des ouvriers fondateurs et rédacteurs du journal *l'Atelier* :

« Messieurs les Députés, on dit parfois aux ouvriers que l'élection des Députés ne les intéresse pas... » Or, « si la France déchoit dans l'opinion des autres peuples, ne serait-ce pas parce que son gouvernement est aux mains exclusives de quelques milliers d'hommes, qu'absorbe entièrement le soin de leur fortune ?... Si le paupérisme nous envahit de plus en plus, ne serait-ce pas que vous ne connaissez ni le peuple ni ses besoins ?... » A la « démoralisation croissante du corps politique actuel, il n'est qu'un remède : appeler à choisir les représentants de la France tous ceux de ses enfants qui méritent véritablement ce nom, ceux qui la nourrissent, l'enrichissent et la servent et qui ne réclament les droits de citoyen que pour mieux remplir le devoir de la servir encore... »

La réponse de Duvergier de Hauranne est loin d'avoir été, comme assurait le *Journal des Débats* avant qu'elle eût paru, la harangue a plus passionnée de la séance ; ce fut au contraire un discours où out était précis et calculé (1). Il avoua que beaucoup de ses collègues avaient des titres antérieurs et supérieurs aux siens, pour onduire la campagne. Longtemps il s'était défié de la réforme lectorale ; il se souvenait de ce qu'avaient fait pour la liberté les cent mille » électeurs de la Restauration. L'expérience l'avait clairé, et sa conviction était d'autant plus ferme que « les opinions doptées sur parole s'en vont aussi vite qu'elles sont venues ». Il écrivit la tyrannie rusée, hypocrite, à laquelle avait abouti le égime de juillet. Les ultras de 1827, ennemis naturels de la Révoıtion, n'étaient-ils pas plus excusables que ceux de 1847, qui en ont les fils ? Il se garda d'entrer dans les détails de la réforme, sur esquels les coalisés étaient loin de tomber d'accord. Il insista sur e qui pouvait le plus frapper les électeurs parisiens :

« Pour ne toucher qu'à un point tout spécial, est-il quelqu'un i à qui il paraisse juste et raisonnable que le premier département e la France, le centre de la civilisation européenne, avec ses quaorze cent mille habitants, avec les 154 millions de contribution qu'il erse au trésor chaque année, avec ses 17,000 électeurs, n'ait que uatorze députés, à peu près un par 1,200 électeurs, tandis qu'ailurs, là où certes l'intelligence politique est moindre, le nombre roportionnel de députés est dix fois plus considérable ? C'est là ne de ces injustices, une de ces inégalités, qu'il est impossible de ne oint réparer une fois qu'on les a reconnues. » C'est surtout aux onservateurs dignes de ce nom que s'adressait l'orateur : « Plus n a donné de gages à l'ordre, plus on a de devoirs envers la iberté. » Il fallait enlever aux ministres leur argument favori, que e pays était indifférent à la réforme, qu'il était muet, impassible. Iais, pour réunir le plus d'adhésions possible, il fallait étouffer tout erme de division entre les hommes des différents partis qu'avait

---

(1) « On avait dit au *Journal des Débats* que les discours de M. Duvergier de Hauranne de M. Barrot étaient passionnés, violents, presque factieux, et il se préparait à les ıblier. En les lisant, il s'est aperçu que ces discours, vifs dans la forme, étaient parfaiment modérés au fond et qu'ils pouvaient produire, même sur ses lecteurs, un effet ut contraire à celui qu'il attendait » (*Constitutionnel*, 14 juillet). Dès lors il les supime, et réserve sa première page aux discours de Recurt, Marie, etc.

rapprochés la cause de l'honnêteté et de la liberté publiques :

« Ne nous jetons pas à la tête nos antécédents divers et nos prévisions différentes. Vous connaissez l'histoire de ces deux époux qui, le jour même de leur mariage, se prirent de querelle et se brouillèrent parce que l'un voulait que le premier fils à naître de leur union fût soldat, et l'autre qu'il fût homme d'église. La conséquence, c'est qu'ils vécurent séparés, et que le fils, sujet innocent de la querelle, ne vint jamais au monde. Avant de nous quereller sur ce que nous ferons de notre fils, attendons qu'il soit né et qu'il ait un peu grandi. »

L'avocat Sénard, président du *Comité des électeurs de l'opposition de la Seine-Inférieure*, porta un toast « à la ville de Paris » et au département de la Seine, qui avaient onze députés libéraux sur quatorze. Rouen en avait trois sur quatre. Mais les autres collèges, très morcelés, de la Seine-Inférieure, n'en avaient qu'un sur huit. grâce à la corruption et à l'abus des influences :

« Je le dis hautement, parce que c'est toute ma pensée ; je crois qu'il serait plus facile à la France de réparer en peu de temps les pertes d'une longue et cruelle guerre que de sortir et de se relever complètement de l'état de marasme où l'a réduite l'action dissolvante d'un pouvoir qui a pris pour ressort principal l'appel à l'égoïsme, à la cupidité, à la peur, et qui depuis tant d'années livre la société au culte exclusif des intérêts matériels. »

Sénard fit une apparente concession aux partisans du suffrage de tous : « Il n'y a, grâce à Dieu, pas de fortune, pas de budget d'argent ou de faveurs qui permette d'acheter ou de séduire trente-trois millions de Français. » Mais, pour ne pas exagérer la portée de cette phrase, il convient de la rapprocher de la suivante : « Les réformes les plus nécessaires ne peuvent être légalement obtenues que de ceux-là mêmes dont elles doivent réprimer les abus. » C'est précisément pour cette raison qu'elles ne furent pas obtenues.

Le député Marie répondit au toast de Sénard. Dans cette analyse, nous avons suivi jusqu'ici le texte du procès-verbal officiel du banquet, absolument conforme aux versions données antérieurement par les journaux de l'opposition (1). Il n'en est plus de même

(1) « La relation, dit *le National* du 12 juillet, a dû être ajournée, afin qu'elle pût être plus complète. » Deux jours après, il apprécie ainsi le discours de Marie : « M. Marie a nettement, franchement indiqué dans quel esprit et dans quelle mesure le

pour le discours de Marie : et, comme personne, même aux *Débats*, ne s'en est aperçu il y a cinquante ans, il convient de donner ici, sur deux colonnes, l'une et l'autre version intégralement, afin que le lecteur puisse suivre du doigt en quelque sorte la fêlure de la coalition.

DISCOURS DE L'AVOCAT MARIE

Le 9 juillet 1847, au Banquet du Château-Rouge

Texte primitif, in-extenso, ***publié dans*** **le National** (*12 juillet*) ***et reproduit par les*** **Débats** (*13 juillet 1847*).

J'accepte avec bonheur, au nom de Paris, les dernières paroles que vous venez d'entendre (1), et pour y répondre en me conformant aux sentiments de cette grande assemblée, je porte un toast à l'union de Paris et des départements.

L'union a fait et fait encore aujourd'hui la force des gouvernements despotiques contre les peuples; l'union fera la force des peuples contre les gouvernements despotiques.

La France a dû à son unité sa grandeur au dedans, sa puissance au dehors. Grâce à elle, et par elle, elle a vaincu tous les despotismes : la féodalité, la théocratie, la monarchie absolue. Par elle aussi elle a pu accomplir cette grande révolution de 89 d'où sont sorties la liberté, l'égalité et cette fraternité sainte sans laquelle il n'y a ni vraie liberté ni véritable égalité. (*Applaudissements.*)

Texte revu et corrigé, in extenso, *publié dans la brochure de propagande du Comité central des électeurs de l'opposition de la* Seine.

J'accepte avec bonheur, au nom de la Ville de Paris, et je porte un toast à l'union de Paris et des départements.

(De toutes parts : *Oui, à l'union de la France entière !*)

L'union, Messieurs, a fait la force des gouvernements contre les peuples: l'union fera la force des peuples contre les gouvernements despotiques. (*Très bien! très bien !*)

La France, grâce à son unité puissante, a vaincu tous les despotismes, à quelque époque qu'ils se soient levés; d'abord, la féodalité, puis la théocratie, puis la monarchie absolue. Grâce à cette unité puissante, elle a pu accomplir ces grandes révolutions d'où sont sorties la liberté, l'égalité et cette sainte fraternité dont tout à l'heure on nous vantait les prodiges. (*Applaudissements.*)

---

parti radical joignait ses propres efforts à ceux qui sont tentés pour remplacer une législation détestable... La foi du parti radical est forte. Elle ne craint point le contact. »

(1) Sénard avait terminé par ces mots : « Si depuis dix-sept ans on a travaillé à diviser pour abaisser, pour énerver, nous travaillerons, nous, de tous nos efforts, à réunir pour fortifier, pour relever, pour affranchir. »

Soyons donc unis, et l'avenir est à nous ; l'avenir avec ses espérances, ses promesses, ses réalisations, dussions-nous, pour en assurer la conquête, avoir encore à subir de nouvelles luttes, à livrer de nouveaux combats.

Eh ! Messieurs, il ne faut pas nous faire illusion, l'œuvre des révolutions n'est pas accomplie.

Encore aujourd'hui se posent sur le sol de France deux puissances rivales, deux puissances jalouses; elles peuvent se concilier, dit-on : je le veux bien. Je ne veux pas jeter ici le doute ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que dans le présent elles sont toujours en lutte.

A chacune son drapeau... (*Très bien ! très bien !*) Sur l'un est écrit le mot *Progrès*. Le progrès, cette éternelle espérance de la civilisation, espérance toujours accomplie et toujours renaissante ; cette richesse de l'humanité laborieusement amassée par le travail des siècles ; cette force active, puissante, devant laquelle s'effacent les résistances comme le passé s'efface devant l'avenir.

Sur l'autre drapeau est écrit le mot *Immobilité*. L'immobilité, espèce d'oiseau de nuit qui se croit intelligent parce qu'il nie la lumière (*rires d'approbation*), très fier de son courage quand tout dort autour de lui, et qui se cache aussitôt que le jour renaît, et qu'avec lui la nature et l'humanité s'éveillent... (*Bravo ! bravo !*) Force passive, négative, lâche, qui rêve, désire, espère les réactions, et cependant n'ose pas combattre ouvertement pour elles. (*C'est cela ! c'est cela !*)

Voilà les deux situations entre lesquelles la France doit choisir.

A nous le progrès (*oui ! oui !*), à nous tous qui vivons ici d'une seule vie, qui sommes animés d'une même pensée.

Que l'union s'établisse donc parmi nous, et l'avenir est à nous avec ses espérances, avec ses promesses, avec ses réalisations... et nous les obtiendrons quand bien même nous aurions à subir de nouvelles luttes, à livrer de nouveaux combats... (*Assentiment.*) Car il ne faut pas se faire illusion : si la révolution de 89 a posé de grands principes, ils sont encore contestés.

Il y a dans ce pays deux puissances rivales, jalouses. Elles ne s'excluent pas, dit-on, soit ; mais au moins la lutte existe entre elles, et chacune a ses forces, chacune a son drapeau... (*Très bien ! très bien !*)

Sur l'un est écrit le mot *Progrès*, cet espoir de la civilisation toujours accompli et toujours renaissant ; cette force active qui vivifie, mais à la condition de se développer sans cesse !

Sur l'autre est écrit le mot *Immobilité*... Immobilité, espèce d'oiseau de nuit qui croit à son intelligence parce qu'il nie la lumière... (*Rires d'approbation*) et qui se cache aussitôt que le jour reparaît et qu'avec lui la nature et l'humanité s'éveillent. (*Bravo ! bravo !*) Force passive, force négative, force lâche, qui règle les réactions, qui les désire, qui les espère, et qui n'ose pas combattre ouvertement pour elles... (*C'est cela ! c'est cela !*)

Voilà les deux situations entre lesquelles nous sommes placés et entre lesquelles nous devons faire un choix. Quant à nous, nous avons choisi le progrès. (*Oui ! oui !*)

On l'a dit avec raison : il faut se réunir ; nous l'avons compris. Nous avons combattu pour le progrès qui com-

Non pas cependant que tous nous regardions du même œil cette grande œuvre d'avenir. Mais qu'importe dans le présent ? Nous, hommes d'extrême gauche, nous nous associons de grand cœur à l'œuvre qui commence ; nous nous associerons au parti qui la développera, bien assurés que nous sommes que lorsqu'il s'agira d'achever la conquête, nous trouverons à notre tour, pour alliés, tous ceux à qui nous nous allions nous-mêmes aujourd'hui. (*Comptez-y ! comptez-y !*) Luttons donc dans un même esprit.

A Paris la première pensée, la première volonté, le premier mouvement. Dans cette belle capitale, dans ce rendez-vous général de toutes les grandeurs de la France, sur ce théâtre magnifique, où viennent se poser et se mêler toutes les illustrations créées sur le sol de la France, se résume la souveraineté nationale, c'est-à-dire l'intelligence qui conçoit, la volonté qui commande, la force qui exécute. (*Vifs applaudissements.*)

A Paris donc le premier rang ! Cette mission dès longtemps lui a été donnée, et dès longtemps aussi il l'a glorieusement accomplie.

Mais, si Paris se lève, il faut que la France se lève avec lui : il faut qu'à ce foyer tous les foyers s'allument : il faut que cette grande voix de Paris qui s'éveille retentisse d'échos en échos jusqu'aux frontières (*oui ! oui !*) ; qu'elle parcoure l'espace avec la merveilleuse puissance de l'électricité (*bravo !*) en telle sorte qu'il n'y ait plus dans ce pays, pour la conquête des réformes, qu'une seule pensée, un seul sentiment. (*Applaudissements.*)

Il faut que le peuple tout entier sorte de son engourdissement et de son sommeil. Le peuple ! la seule source de puissance et de gloire ! Le peuple ! le fleuve immense et magnifique ré-

mence, bien assurés que quand nous demanderons à notre tour le complément du progrès, nous aurons pour alliés ceux avec qui nous aurons combattu. (*Comptez-y ! comptez-y !*)

On l'a dit aussi avec raison : il faut que Paris ait la première pensée, la première volonté, le premier mouvement ; je pourrais dire que c'est son droit, car dans ce rendez-vous général de la France, sur ce théâtre où viennent se placer toutes les illustrations que le pays a données, il y a la représentation vraie de la souveraineté nationale, — la pensée qui conçoit, la volonté qui commande, la force qui exécute. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, si l'initiative appartient à Paris, il faut aussi, et nous espérons que cela sera, il faut que toute la France réponde à l'appel qui lui est fait : il faut qu'à ce grand foyer tous les foyers s'allument ; il faut que tous les sons de cette grande voix qui va parcourir la France entière soient répétés sur tous les points (*Ils le seront !*), il faut que toutes les intelligence et toutes les volontés deviennent une seule intelligence et une seule volonté et que la force vraie naisse de cet ensemble des intelligences et des volontés. (*Bravo ! bravo !*)

C'est ainsi que vous pourrez reconquérir ce qui vous a été enlevé, réveiller enfin ce peuple qui s'est endormi ; c'est ainsi que ce grand fleuve qui va courant sans cesse de sa source à son

pandu sur toute la surface du sol, où il verse la vie et la fécondité; fleuve admirable qui, toujours fidèle au territoire, va sans cesse roulant ses eaux fécondes de sa source à son embouchure, de son embouchure à sa source, sans se perdre jamais dans ces océans sans rivages et sans nationalité où les fleuves naturels viennent se perdre et se faire oublier. (*Bravo ! bravo !*)

Marchons donc tous vers ces grandes réalisations, et redisons dans cette pensée : A l'union de Paris et des départements ! Là est la force ! Là est la vie politique ! Là aussi est le triomphe complet de la souveraineté nationale. *Appaudissements vifs et prolongés.*)

embouchure, répandant partout et pour tous la sève et la fécondité, et où tous les autres fleuves doivent venir à la fois s'alimenter et se confondre, fera couler la régénération dans les artères du pays entier. (*Très bien! très bien !*)

Voilà ce que nous désirons, ce que nous voulons pour la France ; et c'est pour atteindre ce but que nous réclamons l'union de Paris et des départements. Je le répète donc en terminant : A l'union de Paris et des départements ! Là est la force, là est la vie politique ; là est le triomphe complet de la souveraineté nationale... (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

Il est curieux d'étudier dans le détail ces atténuations.

« *La ville de Paris* » a paru une expression moins révolutionnaire que « *Paris* » tout court.

L'épithète « *despotiques* » a été supprimée dans la phrase : « L'union... fait encore aujourd'hui la force des gouvernements despotiques contre les peuples. » Cette appréciation indirecte des tendances de Louis-Philippe a déplu. Au lieu de : « La France a pu accomplir cette grande révolution de 89, etc. » les dynastiques ont exigé : « La France a pu accomplir ces grandes révolutions. » Correction maladroite, car elle pouvait faire penser au 10 août 1792. Mais ils suivaient leur idée, et ils y ont voulu mettre une allusion loyaliste à la révolution de Juillet et au régime qui en était sorti.

Marie exprimait une idée essentiellement révolutionnaire en affirmant que sans la fraternité « il n'y a ni vraie liberté ni véritable égalité. » Cette déclaration de principe est remplacée par une phrase banale.

Au lieu de : « L'œuvre des révolutions n'est pas accomplie, » les modérés ont dicté, et leur docile allié a écrit : « Si la révolution de 89 a posé de grands principes, ils sont encore contestés. »

L'antithèse entre le *progrès* et *l'immobilité* est maintenue. Mais

le progrès n'est plus qu'une « force active qui vivifie à la condition de se développer sans cesse, » au lieu d'être « une force active, puissante, devant laquelle s'effacent les résistances comme le passé s'efface devant l'avenir. »

Ce n'est plus « la France » qui doit choisir entre les deux ; c'est « nous » (lisez : le pays légal).

Tous n'entendent pas le progrès politique de la même façon. Mais Marie a dû singulièrement atténuer l'expression de ces divergences. Le mot « homme d'extrême gauche », par lequel il se définissait, a disparu dans l'édition revue et corrigée.

Supprimée aussi, l'allusion à la force révolutionnaire de Paris : « Si Paris se lève, il faut que la France se lève avec lui. » Les dynastiques ont exigé : « Si l'initiative appartient à Paris, il faut aussi et nous espérons que cela sera, il faut que toute la France réponde à l'appel qui lui est fait. » Le radicalisme de l'orateur — disons mieux, de l'auteur — se fait de plus en plus académique. Il n'est plus question, ni des « frontières » que la voix de Paris doit atteindre « avec la merveilleuse puissance de l'électricité, » ni de la « conquête des réformes » : expressions trop énergiques et trop belliqueuses pour le tact et le bon goût d'une opposition aussi pacifique, et surtout attentive à la conquête des portefeuilles ; et la péroraison de combat : « Marchons donc... » s'affadit et se traîne jusqu'au toast final, dont il a bien fallu respecter les termes.

L'on ne saurait caractériser avec trop de sévérité un semblable remaniement. Il met à nu l'immoralité des coalitions : ni Recurt, ni Grisier ne s'y sont prêtés : il est vrai qu'ils n'étaient députés ni l'un ni l'autre. Il y a fort à parier que Marie n'a pas relaté cet incident trop significatif de sa carrière politique : je n'en trouve pas trace, en tout cas, dans l'ouvrage que Chérest a publié sur les *Notes* de son ami. Il est plus singulier que ni les conservateurs ni les républicains avancés, ni le *Journal des Débats* ni *la Réforme*, n'aient relevé les contradictions des deux textes. La chose s'explique, toutefois, par les dates : le texte authentique fut publié dans les journaux de l'opposition dynastique ou modérée, le 12 juillet ; l'opuscule destiné à la propagande départementale ne parut que dans la semaine du 17 au 24 : le plat était déjà refroidi, et l'on eut d'autant moins le goût d'y revenir, que le célèbre discours de Lamartine au banquet de Mâcon fut prononcé le 18.

Au Château-Rouge, écrit M. Chérest d'après les *Notes* de Marie, « tous les toasts et les discours avaient été réglés d'avance. On y réserva la parole à M. Marie. Mais les honneurs de la journée devaient appartenir et appartinrent en effet aux orateurs de l'opposition dynastique (1) ». Marie semble bien en avoir gardé quelque rancune à Duvergier de Hauranne, d'après le portrait qu'il trace de ce personnage et où ne domine pas la bienveillance :

« M. Duvergier de Hauranne, au début de sa vie politique, brillait au second rang dans le parti doctrinaire. C'était faire fausse route et manquer à ses instincts. A lui, les rêveries de la Doctrine, ses allures larges, sa marche mesurée et logique, ses formes élevées, ses tendances à généraliser, son dédain des détail et des faits, ses axiomes orgueilleux, ses décisions absolues, immuables, non, non ! Cela ne pouvait convenir longtemps à sa nature. Placez-le dans l'opposition, éternellement dans l'opposition. C'est son milieu, c'est sa pleine eau, c'est sa vie. Comme il se plaît dans l'agitation ! Comme il y frétille ! Comme il sait organiser les petites intrigues, les petits coups de main ! qu'il est alerte dans les conspirations des bureaux et de la tribune ! Voyez-le les jours de bataille. Il va, il vient. Il presse celui-ci, retient celui-là. Il gourmande la paresse de l'un, l'activité compromettante de l'autre, s'assied sur le timon, sur le nez du cocher. Entendez-le, sa parole est vive, accentuée ; son geste affairé, crispé. Il y a de la préoccupation, de l'inquiétude jusque dans son sourire. C'eût été dans les conspirations de portefeuille le roi des conspirateurs, si sa pantomime expressive eût moins trahi les projets de sa pensée (2). »

Marie a cru devoir également consigner l'anecdote suivante :

« Pendant le dîner, deux cents hommes du peuple, à peu près, s'étaient rapprochés de l'enceinte où nous étions réunis, et là ils s'étaient mis à chanter à toute voix *la Marseillaise*. M. Duvergier de Hauranne, dont les oreilles délicates étaient plus familiarisées avec les bourdonnements de l'opposition parlementaire qu'avec les chants animés de la foule, quitta tout à coup sa place, et vint demander aux commissaires, avec quelque peu

(1) Garnier-Pagès dit à peu près dans le même sens : « Au Château-Rouge, ce n'est point des mains républicaines que le système reçut ses plus cruelles blessures. Les républicains avaient surtout fait appel aux principes. » (*Ouv. cité*, I, p. 111.)

(2) Aimé Chérest, *ouv. cité*, p. 64.

d'anxiété, s'il n'y avait pas danger d'invasion. Il consentait bien à fraterniser avec la démocratie, mais à distance. Les commissaires s'empressèrent de le rassurer. Quelques-uns même quittèrent le banquet et se rendirent auprès des chanteurs. La police fut bientôt faite : le calme se rétablit. M. Duvergier reprit alors son calme et son sourire (1). »

D'après ces extraits, l'auteur des retouches faites au discours de Marie nous paraît suffisamment désigné : c'est ce que l'on peut appeler une certitude morale.

Grisier porta un toast « à l'amélioration du sort des classes laborieuses. » Tout se fait par le peuple, rien ne se fait pour lui. « L'obole de la pitié » est insuffisante. Il faut que chaque citoyen ait « la certitude de vivre en travaillant ». L'orateur n'entra pas dans le détail des moyens. Par le ton général de son discours, il se rapprochait fort de l'école de Louis Blanc et de ceux qui demandaient à l'État l' « organisation du travail ». — Le député Gustave de Beaumont, dans sa réponse, loua la patience du peuple pendant la crise de la disette, « et à quelle époque de corruption ! » Il accusa moins « la méchanceté du gouvernement » que son indifférence aux questions sociales, qui tiennent d'ailleurs étroitement aux réformes politiques. Fort de ses travaux antérieurs, il exposa non sans précision ce qu'il était possible et même facile de faire pour les travailleurs des grandes villes et des centres industriels (2) :

---

(1) Malgré la *déclaration* faite à la préfecture de police, et la demande formelle du bureau, il n'avait pas été envoyé de gardes municipaux aux abords du Château-Rouge Un ouvrier, raconte Garnier-Pagès, escalada le mur pour entendre; il s'éloigna « sur l'invitation fraternelle d'un commissaire » (Garnier-Pagès, *ouv. cité.* t. I, p. 110). — Tous les journaux sont d'accord sur ce point qu'il n'y eut aucun « cri inconvenant », aucun désordre. Quant aux *assistants du dehors*, si Marie en a supputé deux cents, *le National* ne craint pas d'écrire (16 juillet) *cinq ou six mille !* La tranquillité de cette multitude, ajoute-t-il en substance, désole les conservateurs : mais « les partis ont appris qu'on ne tue pas les mauvais gouvernements : ce sont eux qui se suicident. »

(2) Malgré les incriminations des *Débats*, qui lui reprochaient de tendre la main au socialisme, G. de Beaumont n'a jamais renié ce programme.

Dans sa profession de foi du 10 mars 1848, à ses « concitoyens du département de la Sarthe, » il considère la question politique comme à peu près résolue et la république comme fondée. Aux utopies socialistes, dont il ne nie pas les généreuses intentions, il oppose la *justice sociale* à l'égard des travailleurs en qui réside la *force de la société*. « Il est nécessaire que le sentiment de fraternité qui unit tous les hommes et qui existe dans nos mœurs pénètre dans nos lois. » A côté de la liberté, « âme de toute industrie. » il place l'association. Le travail doit demeurer libre, mais il faut « protéger le travailleur par un ensemble d'institutions qui en le prenant au berceau et l'accompagnant à travers toutes les vicissitudes de la vie, le suivent jusqu'à la tombe. »

« Pour que le sort de la classe ouvrière fût sérieusement amélioré, il faudrait qu'un ensemble d'institutions bienfaisantes prissent l'enfant de l'ouvrier au berceau, et, le suivant à travers toutes les vicissitudes de son existence, l'accompagnassent jusqu'à la tombe. Quelques-unes de ces institutions existent déjà, les unes seulement en germe, les autres répandues sur une partie de la France. Paris tout récemment a vu naître dans son sein la première de ces institutions, la plus humble et peut-être la plus admirable, celle qui est comme le point départ de toutes les autres, je veux parler des *Crèches*, premier anneau de cette chaîne bienfaisante qui doit enlacer la vie entière de l'ouvrier. Mais combien d'autres institutions seraient nécessaires pour combler toutes les lacunes encore existantes dans cette chaîne dont les mailles doivent se tenir toutes les unes aux autres ! Qui ne sait le péril que court l'enfant dans la manufacture où sa faiblesse n'a d'autre protection qu'une loi reconnue vaine et impuissante ! Qui ne sait les dangers de l'apprenti et même de l'ouvrier adulte dans leurs rapports avec le maître, sous l'empire d'une législation qui n'a défini ni le contrat de louage, ni le contrat d'apprentissage ? Et qu'a-t-il été fait jusqu'à présent pour l'éducation professionnelle de l'ouvrier? L'ouvrier, faible dans son isolement, cherche de la force : c'est à peine si les lois lui permettent l'association. Il a besoin de vie à bon marché : il paie toujours l'impôt du sel. Il a besoin de crédit : il trouve un établissement appelé Mont-de-Piété, qui lui prête à usure. Il a besoin de justice contre la spoliation : il n'y a point en France de justice civile possible pour le pauvre. Frappé par la loi du recrutement, il donne huit ans de sa vie, et ne reçoit aucune indemnité. Un jour, il tombe dans l'infirmité et la vieillesse : la caisse des retraites des invalides de l'industrie qui partout est fondée en Angleterre, n'existe point en France. »

Après le toast de Riglet « à la presse », et la réponse du député Chambolle, directeur du *Siècle*, se produisit un incident qui fut diversement interprété. Le docteur Recurt annonça qu'Armand Marrast, dont le tour était venu, s'était trouvé subitement indisposé,

---

Le danger actuel serait, en prétendant organiser le travail lui-même, de le supprimer, d'effrayer « le capital qui donne le travail et le salaire », de troubler « la confiance qui seule met en circulation » les valeurs que la crainte enfouit.

et avait quitté l'assemblée. Il est possible, il est même probable que, après avoir fait acte de présence, il n'ait pas voulu prêter le flanc davantage aux attaques des républicains intransigeants, ni accuser, par une alliance trop intime avec des monarchistes, les divisions du parti qu'il se réservait cependant de servir à sa façon. Frédéric Degeorges (1), rédacteur au *Bon Sens* et président du *Comité de la presse départementale*, se porta garant du concours des journaux de province, nés pour la plupart dans les dernières années de la Restauration et qui avaient alors si énergiquement combattu pour la cause de la liberté.

Vinrent ensuite le toast d'Hamelin, membre du Comité central, aux députés de l'opposition, et celui de Léon de Maleville, au Comité central, aux comités d'arrondissements et aux électeurs de la Seine : « Puis-je désespérer de l'avenir, s'écria le président de la Chambre, en voyant si près de moi 89 et 1830 qui se donnent la main ! » A ces mots, O. Barrot et Lasteyrie le père se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et le banquet se termina vers minuit sur cette scène pathétique.

On voit qu'au Château-Rouge il avait été question de beaucoup d'autres choses que de la réforme électorale et parlementaire. Le procès du règne commençait. Le lien était naturel, d'ailleurs, entre les nombreux chefs d'accusation. C'est en effet à la corruption, à l'abdication et à la faiblesse croissantes des électeurs et des députés censitaires qu'étaient attribués les tristes résultats de la politique intérieure et extérieure du régime de juillet. Ils avaient sans doute d'autres causes encore, quand ce ne serait, d'une part, que l'attitude de l'Europe monarchique à l'égard du roi des barricades, et d'autre

---

(1) Né à Béthune en 1797, F. Degeorges s'était engagé à seize ans ; il avait pris part à la campagne de France et à la bataille de Waterloo. Sous la Restauration, il s'affilia au carbonarisme. Comme beaucoup d'hommes de sa génération, il ne séparait pas la cause libérale du culte de l'empereur. En 1821, il publiait une brochure dont le titre est significatif : « *Les accents de la liberté au tombeau de Napoléon.* » Il fut condamné à mort par contumace (1823) pour avoir voulu soulever contre Louis XVIII les troupes destinées à l'expédition d'Espagne. En 1828, il revint d'Angleterre pour purger sa condamnation, et fut acquitté. Il écrivit ensuite au *Propagateur* contre le ministère Polignac, combattit en juillet et repoussa toute récompense officielle. Ses articles contre le « système » lui valurent douze procès ; il fut presque toujours acquitté. Il se présenta comme avocat des accusés d'avril, mais fut écarté par la Cour des pairs. Il eut plusieurs entrevues avec Louis-Napoléon prisonnier au fort de Ham. Représentant du peuple, il se déclara toutefois contraire à la politique du prince-président. Il échoua aux élections pour la Législative, puis pour le Corps législatif, comme candidat de l'opposition dans le Pas-de-Calais.

part, les abus inhérents au développement de la grande industrie et des spéculations de Bourse. Mais la *Pétition* ne s'écarta point, comme les orateurs, du terrain de combat qui avait été choisi. C'est un modèle de clarté et de précision... critiques (1).

PÉTITION POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE

A Messieurs les députés.

MESSIEURS,

Nous demandons la réforme de la loi du 19 avril 1831, dans ses dispositions électorales et parlementaires,

Parce qu'une expérience de seize années, l'épreuve de six élections générales, en ont surabondamment démontré les imperfections, les vices, l'impuissance;

Parce qu'elle ne s'appuie sur aucun principe, qu'elle les viole tous;

Parce qu'elle n'a de base suffisamment rationnelle, ni sur la population, ni sur le territoire, ni sur la propriété, ni sur les contributions, ni sur l'aptitude politique, ni sur la capacité intellectuelle (2);

Parce qu'elle est contraire au principe même du gouvernement représentatif qui veut que la majorité des députés soit le produit de la majorité des électeurs (3), et que la majorité des électeurs soit l'expression de la majorité des citoyens;

---

(1) Les notes qui suivent, appartiennent au texte de la Pétition: j'y ai ajouté quelques observations personnelles entre parenthèses.

(2) Dix collèges ont en moyenne une population de 257,012 hab., tandis que dix autres collèges ont une population de 1,591,065 hab. Chaque député de ces premiers représente 25,701 hab., chaque député des seconds en représente 159,106. Le troisième collège du département du Nord a une population de 226,012 hab., autant que neuf autres collèges réunis. — L'étendue des territoires représentés est très variée, très différente. — Ici un collège représente des millions de revenus; là, à peine la vingtième partie. — Cinq départements, la Corse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, la Lozère et la Creuse, nommant ensemble quatorze députés, paient 6,142,630 fr. de contributions directes, soit 438,759 fr. pour un député: tandis qu'un département, la Seine, nommant aussi quatorze députés, paie 31,096,088 fr. soit 2,221,149 fr. pour un député. — Dans quelques termes que l'on définisse l'aptitude politique, le cens contributif ne peut en être le signe complet et exclusif. — Les citoyens jugés *capables* de décider de la liberté et de la vie des individus, sont jugés par la loi de 1831 *incapables* de concourir à l'élection d'un député. Les membres de l'Institut doivent payer 100 fr. de contributions directes.

(3) Sur 241,000 électeurs inscrits, 102,000, c'est-à-dire la minorité, nomment 282 députés, plus des 3/5 de la Chambre, tandis que 139,000 électeurs, c'est-à-dire, la majorité, nomment seulement 177 députés, moins des 2/5.

Parce qu'elle a créé une circonscription spéciale qui fractionne à l'infini des collèges électoraux, qui constitue entre le plus grand nombre une inégalité choquante (1), qui donne aux intérêts locaux une prédominance exclusive sur les intérêts généraux, et qui enlève à l'élu le caractère de député du pays, du département ou même de l'arrondissement, pour en faire le représentant subalterne de quelques groupes d'électeurs (2) :

Parce qu'elle fait des petits collèges autant de bourgs-pourris toujours à la disposition d'un gros fonctionnaire en crédit, d'une famille bien placée ou d'un gros capitaliste : là l'électorat n'est plus un mandat politique, le premier de tous, que l'électeur, au jour donné, accomplit selon ses convictions, mais un titre permanent, une fonction privilégiée, dont il croit pouvoir, sans déshonneur, tirer un profit personnel ;

Parce qu'elle tend à reconstituer, ainsi que l'a dit un ministre de la Révolution de juillet, une aristocratie intrigante et besoigneuse (3) ;

Parce qu'elle méconnaît le principe de l'égalité des droits entre les citoyens, qu'elle viole le principe de l'égalité des droits même entre les électeurs (4) ;

Parce qu'elle ne protège pas suffisament la grandeur et la liberté des élections qui presque partout présentent le scandaleux spectacle d'intrigues misérables, de petites passions, de luttes personnelles d'où l'intérêt national seul est exclu ;

Parce qu'elle a éteint le mouvement politique qui est la vie même des gouvernements constitutionnels ;

---

(1) Vingt-six collèges ont plus de 1 000 électeurs ; trente-cinq, plus de 800 ; cinquante-sept en ont moins de 300 ; vingt, moins de 200. A Paris, dans le IIe arrondissement, 3000 électeurs ne nomment qu'un député ; ailleurs, 150 électeurs nomment également un député.

(2) Il y a 459 collèges, et seulement 363 arrondissements. — Pour donner à la chambre élective un caractère plus national, la Révolution de 1830 avait effacé de la Charte de 1814 ces mots : députés des départements. La loi de 1831 a *localisé* la représentation plus encore que ne le faisait la Charte de 1814. (Sur la corruption politique du gouvernement de juillet, on peut parcourir la *Revue rétrospective de 1848*, à la rubrique « pétitions de députés ; » se reporter, dans le *Répertoire* de Dalloz, à l'article *élections*, t. XIX, pp. 183 et suiv. — Plusieurs lettres d'M. de Tocqueville, une entre autres à M. Greg, (*Œuvres*, t. VI, p. 214, éclairent vivement la question par une comparaison intéressante avec les mœurs électorales de l'Angleterre.)

(3) M. Dufaure.

(4) Dix collèges réunis comprennent 16.142 électeurs, dix autres n'en comprennent que 1.553. Dans les premiers, le droit de l'électeur est comme 1 est à 1 614 : dans les seconds comme 1 à 155. Un suffrage dans les uns équivaut à 10 suffrages 1/2 dans les autres. Aux points extrêmes, 20 électeurs du IIe arrondissement de Paris ne valent qu'un électeur de Bourganeuf ou de Saint-Claude.

Parce qu'en renfermant dans d'étroites limites la liberté du choix des électeurs par le cens d'éligibilité et la gratuité du mandat, elle favorise l'envahissement de la Chambre par les fonctionnaires publics salariés (1), frappant ainsi du même coup la hiérarchie administrative et l'indépendance de la représentation, et substituant à l'action constitutionnelle du gouvernement parlementaire l'influence illégale du gouvernement personnel ;

Parce qu'elle restreint le nombre des députés et celui des électeurs à un chiffre qui n'est pas en rapport avec la population ;

Parce qu'elle ouvre une large porte à toutes les corruptions ;

Parce qu'enfin la nation ne saurait trouver dans le corps électoral tel qu'il est aujourd'hui constitué l'expression exacte, l'image fidèle, la représentation sincère de ses opinions, de ses intérêts, de ses droits.

Messieurs les députés, en vous signalant les vices nombreux de la législation de 1831, nous croyons avoir accompli un devoir de bons citoyens.

C'est à vous, législateurs, qu'il appartient de réaliser les réformes qu'exigent impérieusement la justice, la morale, la vérité du gouvernement représentatif.

VI. — Après le banquet.

L'effet immédiat de la manifestation du 9 juillet 1847 paraît avoir été médiocre. *Le Siècle* et *le Constitutionnel* furent à peu près les seuls grands journaux à la vanter; *le National* en parla sur un ton bienveillant, mais assez froid. *La Réforme*, toujours ferme sur les principes, publia un article ironique et indigné, mais où les petites habiletés ne font pas défaut. Il n'y est question en effet ni de l'action du *Comité central*, ni de Pagnerre, ni de Marie, ni de Malleville. Recurt et Grisier sont loués pour ce qu'ils ont dit. Mais pourquoi

(1) En 1832, le nombre des députés fonctionnaires s'élevait à 139 ; en 1842, à 167 ; en 1846, à 184 ; aujourd'hui il s'élève à plus de 200. — (*193 à la date des élections générales, 1er août 1846 ; mais depuis, une dizaine de députés avaient obtenu des fonctions salariées. Il est à noter qu'un certain nombre des députés présents au banquet du Château-Rouge étaient ou avaient été fonctionnaires. Dans leur pensée, il ne s'agissait pas d'exclure tous les fonctionnaires de la Chambre, mais seulement d'en limiter le nombre.*)

ont-ils eu le malheur de fournir un texte, l'un à « l'éloquence fardée » du « traître » O. Barrot, « l'homme des bastilles (1) », l'autre aux petites vues de G. de Beaumont qui, « lorsqu'il s'agit des droits du peuple, parle de crèches et de salles d'asile, mais de droits politiques, point ? » Quant à Duvergier, qui pourrait croire à sa sincérité ? N'a-t-il pas couvert d'insultes le drapeau de la réforme « lorsque l'illustre Arago le faisait briller aux yeux de la France entière ? » N'est-il pas l'agent de Thiers, et Thiers n'a-t-il pas déclaré dans les bureaux « que tout abaissement du cens abaisserait le corps électoral en le souillant du contact impur des classes besoigneuses. » Où donc était le peuple, le 9 juillet ? « Autour de l'enceinte, hors des murs, humant l'odeur du festin... et les sons de la Marseillaise. » — Ce qui était plus important que toutes ces déclamations ou ces personnalités, c'était la simple constatation suivante : « D'une part étaient absents MM. Arago et Ledru-Rollin, auxquelles la fusion ne contestera point le titre d'opposants, tandis que d'autre part on chercherait en vain MM. Thiers et de Rémusat, auxquels la fusion s'efforce depuis trois ans de faire accorder ce titre. » L'indisposition de Marrast lui attire ce compliment, qu'il a été « plus habile le soir que le matin. » Quant à l'embrassement final de Lasteyrie et de Barrot, c'est « 1830 avec toutes ses crédulités et tous ses mensonges (2) ».

Le caractère négatif de la *Pétition* fut mis en relief par l'*Impartial du Nord*, du même parti que *la Réforme :* Si vous êtes sincères, disait-il en substance aux coalisés, si vous voulez autre chose que des changements de personnes et des déplacements de privilèges, alors présentez un projet « qui, partant de l'état créé en 1831, associe successivement aux droits politiques les classes déshéritées. » Étendez l'instruction populaire, affranchissez le travail. « Combien vous faudra-t-il de temps pour compléter l'éducation politique du pays, pour faire disparaître la corruption ? Voulez-vous vingt ans ? Soit : alors, il faut demander immédiatement la réduction du cens électoral à 100 francs, l'admission de toutes les capacités constatées, et, de cinq en cinq ans, appeler successivement une nouvelle classe de

(1) C'est le nom que les républicains et même bien des libéraux donnaient aux forts récemment construits autour de Paris.
(2) *La Réforme*, numéro du 13 juillet.

citoyens à la jouissance des droits politiques (1). » Autrement les démocrates étaient persuadés qu'aussitôt un semblant de réformes obtenu, l'opposition s'arrêterait pour jouir à son aise des positions conquises, et les défendre contre toute entreprise nouvelle... Les démocrates n'avaient peut-être pas tort.

Le journal *la Réforme*, qui vivait assez péniblement, n'avait d'ailleurs aucune influence sur le monde officiel de l'époque, pour lequel Ledru-Rollin aussi bien que Flocon étaient des hommes « déconsidérés. » — En revanche le *Journal des Débats*, sans être inféodé au ministère Guizot (2), quoique subventionné, se trouvait le seul grand organe du parti conservateur. Après avoir tout d'abord bafoué le banquet, il s'étonna et s'indigna, une fois les discours publiés, de tout ce que des oreilles monarchistes avaient consenti à entendre. Mais on pouvait équivoquer et discuter à perte de vue sur le sens des discours et les intentions plus ou moins voilées des orateurs radicaux. Aussi le *Journal des Débats* (3) s'empressa-t-il de recueillir le fait suivant :

« M. Malgaigne, le député nouvellement élu par l'opposition (4) dans le IV[e] arrondissement, avait été invité au dîner du Château-Rouge. Mais, comme M. Malgaigne fit connaître que son intention était de porter un toast au *Roi constitutionnel*, ce toast a été refusé par les commissaires de la réunion, et le nom de M. Malgaigne a été biffé de la liste des invités. »

Ainsi, déclarait le journal conservateur, l'exclusion d'un toast monarchique avait été la condition que les radicaux avaient mise à leur présence. L'hypothèse était inexacte, de pure polémique, mais plausible. Les radicaux ne dirent ni oui ni non : on leur faisait la partie trop belle pour qu'ils prissent sur eux de rétablir la vérité. Cependant ils n'avaient fait aucune condition de ce genre :

---

(1) Cité par *la Réforme* du 17 juillet. Ces réflexions appartiennent sans doute à Charles Delescluze, rédacteur de *l'Impartial du Nord*.

(2) La preuve en est dans les articles des 28 et 31 juillet 1847, et dans la fondation du journal *le Conservateur*, aux gages du ministère.

(3) Numéro du 15 juillet.

(4) Ce point est contestable. Le docteur Malgaigne avait été élu le 28 juin en remplacement de Ganneron, décédé, dont il avait été le concurrent en 1846. Il avait certainement recueilli une partie des voix précédemment acquises à Ganneron, contre un candidat mieux en cour, Bertrand. Le IV[e] arrondissement comprenait les quartiers Saint-Honoré, Louvre, Marchés, Banque de France. Pop. : 46.430 hab. Electeurs inscrits : 1.085 (rang : 9[e] de la Seine, 18[e] du royaume).

« On avait omis au Château-Rouge, écrit Élias Regnault (1), de porter le toast au Roi. Personne n'en avait parlé dans les préliminaires du banquet : les radicaux, pour éviter une occasion de rupture; les dynastiques, par oubli ou indifférence. Le public lui-même ne s'en serait guère préoccupé, si les *Débats* n'eussent signalé avec colère ce péché d'omission. C'était introduire dans la coalition un élément de discorde ; mais c'était donner aux omissions qui suivirent une signification plus précise, parce qu'elles étaient visiblement préméditées. »

Il est aisé de vérifier l'assertion d'Élias Regnault ; il n'y a en effet qu'à se reporter aux comptes rendus des banquets d'opposition monarchique qui ont eu lieu isolément, avant la campagne de 1847 — par exemple celui qui fut offert à Bethmont en 1846 — pour constater qu'il n'y est pas question de toast au roi. Cet usage, plus anglais que français, n'avait même pas toujours été observé par les *wighs* dans leurs luttes contre les *torys*, sous Georges III et sous Georges IV. Les *Débats* de 1847 auraient pu toutefois citer une autorité... la *Gazette de France* (2) de 1830, qui s'exprimait ainsi sur le banquet des 221 :

« Le peuple avait vu jusqu'ici que, quand la politique et le plaisir président à une réunion semblable, le premier devoir était de porter la santé du roi. C'est un hommage qui se rend partout à la majesté de la nation, qui a son symbole dans la personne du monarque... Eh bien ! nos constitutionnels exclusifs n'ont pas même daigné se souvenir qu'il existait un roi de France, un trône... Ils ont été moins courtois envers lui que ne le seraient des étrangers : ils ont ainsi insulté la nation tout entière qui vit symboliquement dans la royauté. »

Il faut avouer que ce style mystique, qui convenait au dogme politique de la légitimité, jurait singulièrement avec le caractère tout utilitaire de la royauté bourgeoise. Louis-Philippe n'en devient pas moins, pour la circonstance, « la loi vivante et incarnée ». Sur quoi *le National* (3) :

« Ils parlent de leur monarchie comme s'ils la tenaient d'en haut !...

---

(1) *Ouv. cité*, p. 4.
(2) Citée par le *Constitutionnel* du 17 juillet 1847.
(3) Numéro du 16 juillet.

Un toast au roi, et cela au mois de juillet, quand le soleil flamboyant bleuit les pavés, quand, de ces hauteurs dominant la capitale, nous apercevions ce Louvre où le peuple était entré victorieux, ces Tuileries où il brisait un trône, cette poussière du Carrousel où le pied du passant foulait les fleurs de lys mises en morceaux (1). »

Il est vrai que la Charte revisée en 1830 faisait du roi Louis-Philippe une personne non moins inviolable et sacrée que Charles X ; mais la fiction était un peu forte au lendemain des journées de juillet, et, pour la faire passer, il avait fallu la mettre à l'abri d'un principe supérieur : la souveraineté nationale. — Il est vrai, d'autre part, que les ministres étaient seuls responsables, qu'ils couvraient la personne du roi ; mais le roi disait familièrement de Guizot : « C'est ma bouche ! » Au vu et au su de tous, il régnait et il gouvernait (2).

Il est donc permis de conclure, en toute impartialité, que le « toast au roi » eût détonné dans une assemblée qui précisément dirigeait toutes ses critiques contre l'obstination du roi à maintenir une loi électorale surannée, grâce à laquelle il conservait une majorité et des ministres absolument soumis à sa volonté personnelle : un toast au roi l'aurait simplement exposé à recevoir les plus mauvais compliments. Il était, au fond, tout aussi constitutionnel de placer la majesté du trône en dehors des manifestations des partis, comme elle se trouvait — en théorie — au-dessus des délibérations parlementaires.

Ce n'en fut pas moins là le brandon de discorde jeté dans le camp des coalisés. L'élan de la campagne fut arrêté et n'aurait sans doute pas repris sans l'émotion publique que surexcitèrent tout à coup les révélations du procès Teste et Cubières, et l'assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin par son mari, pair de France. Les dynastiques essayèrent de revenir en arrière quand

---

(1) Réponse indirecte, sans doute aussi, à cette apostrophe de *La Réforme* (13 juillet) : « Ah ! si le soleil eût éclairé votre réunion, vous auriez pu voir se dérouler autour de notre ville la sombre ceinture de bastions élevés par M. Thiers et M. Barrot pour prévenir tout retour de la Révolution de juillet ! »

(2) Louis-Philippe écrivait à son gendre Léopold I[er] que Guizot n'était pas de ces ministres « *feighherzig* (poltrons) toujours prêts à tout lâcher en disant au roi : *Tire-l'en, Pierre, mon ami,* comme dans la chanson... C'est parce qu'il a eu le nerf de résister... qu'il a déjà six ans de ministère passés et une jolie perspective d'avenir. Je conviens que la denrée est rare. » (Lettre du 9 mai 1846, *Revue rétrospective* de 1848, p. 307.)

tout les poussait en avant. A la Charité, Duvergier de Hauranne triompha aisément de l'hostilité radicale du juge-suppléant Gambon, et imposa le toast au roi (17 octobre). A Lille, Barrot fut moins heureux et dut se retirer devant Ledru-Rollin (7 novembre) et les radicaux, qui restèrent les maîtres de la place. Il en fut de même à Dijon et à Chalon-sur-Saône. Garnier-Pagès, « radical modéré », priva de sa présence le dernier banquet de l'année, celui de Rouen, exclusivement dynastique. — A cette scission, l'opposition gagna-t-elle du moins de rallier les dissidents du centre gauche? Pas le moins du monde. Thiers (1), Rémusat et Vivien se rappelèrent toujours qu'ils avaient été ministres. Dufaure brûlait de l'être et refusa par une missive vigoureuse d'assister au banquet de Saintes (2). Bref, d'après Marie, aux 85 du Château-Rouge (assistants et adhérents), il ne vint s'ajouter pendant le semestre qui suivit qu'une vingtaine de noms, et il y eut soixante-huit banquets en province. Élias Regnault, chargé de la correspondance avec les comités des départements, déclare que toute cette agitation fut « superficielle et factice. » Il insiste sur les difficultés que pré- « sentaient l'organisation des banquets de province, la coalition de voisins habitués à se combattre, les susceptibilités locales à ménager et le tempérament de l'endroit à mesurer. » Les électeurs des campagnes ne se dérangeaient guère que pour Odilon Barrot. Bref, au bout de six mois, le nombre total des convives n'aurait pas atteint le chiffre de 17,000, y compris Paris et Rouen.

Un historien orléaniste, M. Thureau-Dangin, triomphe de cette conclusion pour accuser la légèreté et l'imprudence de l'opposition

(1) Tocqueville, dans ses *Souvenirs* publiés en 1893, le compare au tireur à l'affût qui attend que les batteurs mettent le gibier à sa portée. — Désiré Nisard, rencontrant Thiers au début des journées de février, lui dit : « Permettez-moi de vous féliciter de n'avoir pas pris part à cette campagne des banquets qui nous amène à une campagne de la Révolution. » Thiers répondit : « Je n'accepte que la moitié du compliment. Si je n'ai pas voulu paraître de ma personne dans un banquet, c'est qu'il ne me convenait pas d'y entendre dire du mal des lois de septembre que j'ai contribué à faire voter. Mais la campagne ne me déplaît pas. J'en ai laissé la conduite à Barrot. C'est l'homme de ces choses-là, parce qu'il est... » Je tais le vrai mot, ajoute Nisard, dont se rapproche le plus « simple d'esprit » D. Nisard, *Ægri Somnia*, Paris, 1889, p. 55.) J'ai aussi noté, je ne sais plus de qui, le trait suivant : « Si l'on ne voit pas M. Thiers à table, c'est qu'il est trop occupé à la cuisine. »

(2) Autres abstentions notables : Billault, A. de Tocqueville. Lamartine n'assista qu'à son propre banquet, où il parla seul (18 juillet). Léon Faucher ne parut qu'à Reims, où il porta le *toast au roi*, etc.

monarchique. Mais d'abord, il convient de lire jusqu'au bout : « Ce n'est pas, ajoute le secrétaire du comité, qu'on fût indifférent à la réforme, mais l'agitation sérieuse ne vient que des partis actifs, et les partis actifs voulaient plus qu'une réforme imaginée par M. Duvergier de Hauranne. » Même au point de vue parlementaire, la campagne eut son importance : « Les ovations du public avaient rendu à l'opposition dynastique une force et une autorité qui lui faisaient défaut. » — « Elle se présentait » non plus comme une impuissante minorité, « mais escortée de la foule des citoyens qui l'avaient saluée de leurs applaudissements, qui la suivaient de leurs vœux (1). »

Lorsque, pendant la discussion de l'Adresse, le mouvement qui était parti de Paris reflua sur Paris (2) ; lorsque la majorité de la Chambre des députés eut approuvé par son vote le blâme tombé du haut du trône sur « les passions ennemies ou aveugles » des réformistes ; lorsque enfin le ministère osa contester le droit de réunion qui venait de s'exercer avec tant d'éclat dans toute la France, la direction des esprits et des événements échappa entièrement aux réformistes dynastiques. Le peuple entra en scène, et, par-dessus le ministère Guizot, par-dessus Thiers et Barrot, ministres d'un jour, le trône de Juillet fut renversé.

La plupart des orléanistes ont affecté de rendre les hommes modérés de l'opposition dynastique responsables — par imprudence — de la Révolution de février : « Des monarchistes, dit M. Thureau-Dangin, ont fourni à la République ce qui, dans l'état des institutions et des mœurs, lui avait manqué jusqu'alors : une tribune et un auditoire. » Soit : Mais des républicains ont fourni aux réformateurs monarchistes, et sur leurs instances, une force qui leur manquait. Si ces monarchistes n'ont pas su en user pour leur objet, c'est que le régime de juillet n'était sans doute pas aisément

(1) *Hist. du gouvernement provisoire*, t. I, pp. 26 et 27.

(2) M. Émile Deschanel (*Lamartine*, t. II, ch. 23) a travesti de la façon la plus singulière tout ce mouvement. L'initiative, d'après lui, serait venue de Lamartine et du banquet de Mâcon. « Dans le même mois de juillet, comme une traînée de poudre, d'autres banquets s'organisèrent de tous côtés (suivent les noms d'une dizaine de villes). Paris, *à son tour*, entra dans le mouvement, et *annonça douze banquets*, autant qu'il y avait alors d'arrondissements. *Pour le premier arrondissement, le banquet* élut domicile dans le vaste local du Château-Rouge, grand préau de bal à Montmartre. *Les autres arrondissements suivirent, et organisèrent chacun un banquet.* Le douzième, très démocratique, etc. » (*Ibid.*, p. 208.) — Autant d'affirmations, autant d'erreurs. Historiens, défiez-vous des biographes !

perfectible. Ils ont, pour la plupart, pressenti et annoncé une nouvelle révolution populaire. Ils ont cherché à la prévenir. Ils ont dit ce qui était vrai et demandé ce qui était monarchiquement possible. Il est vrai que tous les conseils n'étaient pas désintéressés de leur part, mais ils n'en étaient pas moins bons, et d'ailleurs la résistance qu'ils rencontraient n'était pas non plus exempte d'égoïsme personnel. Bref, ils ont agi comme ils devaient et comme ils pouvaient. L'orgueil du roi, l'entêtement ou la docilité de ses ministres, la colère du peuple ont fait le reste.

H. Monin.

APPENDICE

EXTRAITS DU JOURNAL LE « CHARIVARI »

I. — *Le Château-Rouge* (1).

« Le succès obtenu par le bal Mabille, et bien à juste titre, faisait croire à beaucoup de personnes qu'il ne restait plus rien à créer à Paris en ce genre. Le bal du Château-Rouge est venu, et le succès de Mabille s'est renouvelé. Quand nous disons le *bal* du Château-Rouge, nous avons tort : au Château-Rouge, il y a mieux qu'un bal, il y a la réunion de vingt plaisirs différents, restaurants, bals, illuminations, promenade, concert, jeux de toute sorte, etc., etc. Le Château-Rouge est complet, il remplace dignement l'ancien Tivoli : il n'a rien à lui envier, pas même le feu d'artifice, pas même le sorcier. De plus, le Château-Rouge possède sur l'ancien Tivoli un immense avantage : rue Blanche on s'ennuyait quelquefois, et chaussée Clignancourt on s'amuse toujours. Il faut avouer aussi que le directeur du Château-Rouge (2) ne néglige rien pour varier les plaisirs des bons Parisiens... La plupart des bals publics ont ce qu'ils appellent *leur public*. Le Château-Rouge, plus heureux, a pour public tout Paris. Les dimanches et les jeudis, à dix heures et demie précises du soir, Ruggiéri met le feu à des soleils qui font pâlir la lune, et les voyageurs qui arrivent à cette heure par le chemin fer du Nord prennent de loin la butte Montmatre pour le mont Vésuve. Les Belges s'imaginent que la locomotive leur a fait la plaisanterie de les conduire jusqu'à Naples, au lieu de les mener tout bon-

---

(1) *Charivari* du 8 juillet 1847. — L'article est accompagné d'un dessin signé A. Provost et intitulé : *Paris pittoresque*, 3. — *Le Château-Rouge, vue prise de la pelouse* (imp. Aubert et Cie, rue de la Bourse, 29).

(2) M. Bobœuf.

